

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 110

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

AIDE ÉCONOMIQUE ET
FINANCIÈRE AU
DÉVELOPPEMENT



PROGRAMME 110
Aide économique et financière au développement

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

Le programme 110 « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR), contribue aux côtés du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) à la mise en œuvre de la politique française d'aide publique au développement (APD).

Les orientations de cette politique sont actuellement définies par les conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. Ces orientations ont été confirmées par la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

L'objectif principal de cette politique est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), adoptés lors du sommet des Nations unies de septembre 2015. Elle s'inscrit également dans le cadre des principes internationaux sur le financement du développement, traduits en particulier dans le plan d'action d'Addis-Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement.

La politique française d'APD s'inscrit dans une logique de partenariats différenciés : solidarité avec les pays les plus pauvres, priorité à l'Afrique et à la Méditerranée, attention particulière pour les pays en crise et en sortie de crise. Pour les pays à revenus intermédiaires à croissance rapide ou émergents, elle vise à la recherche de solutions partagées à des défis communs, comme la promotion d'une croissance verte et solidaire. L'amélioration de la coordination, notamment avec les autres donateurs, ainsi que de l'efficacité, de la redevabilité, de la transparence et de l'évaluation de l'aide publique au développement est également un objectif constant, réaffirmé avec force par le CICID de 2018.

La crise mondiale de la Covid-19 a accentué les défis auxquels sont confrontés les pays les plus vulnérables : changements climatiques et détérioration de la biodiversité, accroissement des inégalités, augmentation de la pauvreté, insécurité alimentaire, développement des fragilités et des instabilités. Dans ce contexte, les priorités fixées par la loi de programmation du 4 août 2021 sont d'autant plus pertinentes.

Le programme 110 a la charge du volet économique et financier des grands fonds multilatéraux de développement, des prêts et des annulations de dette, ainsi que des interventions en matière d'environnement et de climat du fait notamment de la dimension fortement financière de certains des instruments utilisés en la matière, ainsi que de la volonté d'ancrer ces sujets de développement durable au sein des questions de croissance et de politique économique. Il est engagé sur les quatre priorités thématiques transversales et les sept priorités sectorielles fixées par la loi, en particulier en matière de réponse aux crises et fragilités, de lutte contre les changements climatiques, et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le programme 110, dont le niveau d'exécution 2021 s'établit à 1 217,5 M€ en AE et 1 453,2 M€ en CP (soit respectivement une baisse de 68 % et une hausse de 23 % par rapport à 2020), traduit ces objectifs en trois actions, en intégrant les spécificités économiques et financières de l'action du ministère. Il inclut des crédits destinés aux institutions financières internationales, en particulier aux banques multilatérales de développement (action 1 « Aide économique et financière multilatérale » pour 189,9 M€ en AE et 1 007,2 M€ en CP), des crédits d'aide bilatérale (action 2 « Aide économique et financière bilatérale » pour 1 027,6 M€ en AE et 348,7 M€ en CP), notamment des crédits de bonifications destinés à rendre les prêts de l'Agence française de développement (AFD) moins coûteux pour les pays emprunteurs, ainsi que des crédits destinés à l'assistance technique, et enfin des crédits finançant des annulations de dette bilatérales et multilatérales, souvent décidées il y a plusieurs années mais continuant de produire leurs effets (action 3 « Traitement de la dette des pays pauvres » pour 97,3 M€ en CP).

Au niveau multilatéral, l'année 2021 a été marquée par l'annonce lors du *One Planet Summit* de la hausse de la contribution de la France à la reconstitution du Fonds international de développement agricole (FIDA) et une contribution au *Catastrophe Containment and Relief Trust* (CCRT), du Fonds monétaire international (FMI), pour atténuer le choc que constitue la pandémie de Covid-19 en réduisant le service de la dette auprès du FMI des pays les plus pauvres. Dans la continuité de l'annonce du sommet du G7 de Biarritz de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité, de nouvelles contributions ont été engagées en faveur de l'inclusion financière des femmes en Afrique en 2021. Enfin, le programme a financé une contribution au Fonds fiduciaire pour le financement de la reconstruction du port de Beyrouth (Liban).

Au niveau bilatéral, le programme contribue notamment à financer l'activité de prêts aux États étrangers de l'AFD au travers des crédits de bonification. L'effort en faveur de l'Afrique subsaharienne passe donc par la bonification de prêts de l'AFD au bénéfice des pays de cette zone mais aussi par des aides budgétaires globales, qui constituent un outil efficace pour renforcer l'appropriation de l'aide par les pays partenaires. En 2021, le programme a par ailleurs contribué à la mise en œuvre de dispositifs innovants de recherche et d'innovation dans le domaine du développement dans la continuité du Conseil présidentiel du développement du 17 décembre 2020.

En complément de ces contributions, le programme intervient également au niveau du traitement de la dette des pays les plus vulnérables :

- d'une part, en assurant l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de compenser à l'AID et au FAD les annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral ;
- d'autre part, dans un cadre bilatéral, en compensant vis-à-vis de l'AFD des annulations de dettes décidées en Club de Paris ou au titre des accords de Dakar I et II.

L'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) qui s'est terminée au 31 décembre 2021, n'a pas d'incidence budgétaire sur le programme 110 et ne constitue pas une annulation de dette. Elle visait à dégager de la liquidité pour les pays les plus pauvres pour les aider à faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19.

La France s'assure d'une réelle complémentarité entre son action bilatérale et multilatérale, dans son rôle d'actionnaire, de financeur et de partenaire dans la mise en œuvre de projets conjoints. Il s'agit à la fois d'agir sur la définition des priorités et des stratégies au sein des institutions multilatérales, d'accroître la visibilité et la portée de son aide bilatérale et de toucher des secteurs ou des pays difficilement accessibles pour un bailleur intervenant seul.

En tant que gouverneur des banques multilatérales de développement (BMD), le ministre de l'économie, des finances et de la relance est particulièrement impliqué dans la mise en œuvre de cette articulation et la prise en compte des priorités françaises.

En matière d'analyse de la performance, les moyens mis à disposition du programme permettent de renforcer la concentration de l'aide française sur les priorités sectorielles et géographique définies par le CICID de 2018.

S'agissant de la concentration géographique, les contributions versées aux grands fonds multilatéraux permettent de peser dans les conseils d'administration afin de privilégier les pays d'Afrique subsaharienne et du Sahel. Ainsi, en 2021, les cibles sur la concentration géographique des contributions multilatérales du programme (64 % pour l'Afrique sub-saharienne et 66 % pour les pays les moins avancés) ont été quasiment atteintes (les deux indicateurs ont atteint 63 %). Concernant l'aide bilatérale, l'Agence française de développement (AFD) consacre également à l'Afrique 70 % des coûts de ses prêts à en 2021.

S'agissant des priorités thématiques et notamment de la lutte contre le changement climatique, cinq ans après la signature de l'Accord de Paris, les grandes banques et fonds multilatéraux de développement s'efforcent de consacrer une part plus importante de leur financement pour répondre à la menace du changement climatique. L'engagement d'assurer une activité compatible avec l'Accord de Paris a également été demandé au groupe AFD.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises

INDICATEUR 1.1 : Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

INDICATEUR 1.2 : Part, dans le coût pour l'Etat des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

INDICATEUR 1.3 : Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

INDICATEUR 1.4 : Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

OBJECTIF 2 : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement

INDICATEUR 2.1 : Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

INDICATEUR 2.2 : Capacité des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

INDICATEUR 2.3 : Frais de gestion du programme 110

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises

INDICATEUR

1.1 – Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Afrique subsaharienne	%	71	65	68	64	63	68
PMA	%	81	68	71	66	63	71

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement.

Le calcul de l'indicateur intègre les dons et comptabilise l'élément de concessionnalité des prêts accordés de manière à pouvoir obtenir un indicateur global de répartition géographique. Afin d'obtenir un indicateur agrégé, l'indicateur est ensuite pondéré en fonction de la contribution française à chacun de ces fonds (part en % à la dernière reconstitution du fonds).

INDICATEUR

1.2 – Part, dans le coût pour l'Etat des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Afrique et Moyen-Orient	%	74	68	73	69	70	75

Commentaires techniques

Sources des données : AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Mode de calcul : Cet indicateur suit la part du coût pour l'Etat des prêts mis en oeuvre par l'AFD qui est alloué à des financements en Afrique et au Moyen Orient. Le coût-État d'un prêt octroyé par l'AFD tient compte à la fois du coût actualisé des bonifications d'intérêt de ce prêt (financées par le programme 110) et de celui des prêts très concessionnels alloués par la DG Trésor à l'AFD (« ressource à condition spéciale » (RCS) financée par le programme 853), auxquels l'AFD adosse ses concours aux États étrangers.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de trois ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement » ;
- (iii) la ressource à condition spéciale (RCS), correspondant à des prêts du Trésor d'une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, sur le programme 853 du compte de concours financiers « Prêts aux États étrangers ».

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Objectifs et indicateurs de performance

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. La RCS procure un avantage financier à l'AFD qui est fonction de la différence entre son taux de refinancement sur les marchés et 0,25 % (avantage que l'on mesure en comparant ce taux fixe de 0,25 % au taux de référence à 10 ans, le TEC 10) ; cet avantage peut être répercuté sur le bénéficiaire sous forme d'un « équivalent-bonification » du taux d'intérêt.

Les prêts, qu'ils soient souverains ou non souverains, sont adossés de manière complémentaire sur les trois ressources, selon une méthode définie en 2010, appelée « mix produit ». Cette méthode vise à consommer les enveloppes du programme 110 et du programme 853 au même rythme, au fur et à mesure des octrois de prêts autorisés en Conseil d'administration, afin de s'assurer d'une exécution budgétaire homogène entre les deux programmes. Le coût de ces deux ressources, pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs, est appelé le « coût-État » du prêt. Il est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires des programmes 110 et 853) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant à la fois sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à mesurer l'avantage financier de la RCS pour l'AFD, et sur l'actualisation des taux futurs.

INDICATEUR

1.3 – Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Santé	%			17,6	20,0	13	19
Climat	%	30	37	46	39	46	46

Commentaires techniques

Sources des données : DG Trésor / Institutions multilatérales de développement

Périmètre : Programme 110 (contributions multilatérales) et taxes affectées

L'indicateur « Climat » est ciblé sur la priorité thématique pour laquelle une méthodologie a été définie au niveau international, permettant la comparaison et l'agrégation des résultats. Les banques multilatérales de développement ont en effet défini une méthodologie commune pour définir la contribution d'un projet à la protection du climat (projet financé par la Banque ou par le Fonds correspondant). La contribution d'un projet à la priorité du climat repose essentiellement sur deux aspects principaux qui sont l'adaptation l'atténuation [1]. Cet indicateur rapporte le montant des ressources subventionnées des fonds multilatéraux affectés au secteur du climat au montant total des ressources subventionnées des fonds multilatéraux.

INDICATEUR

1.4 – Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des prêts de l'AFD ayant un co-bénéfice climat	%	52	51	50	53	67	50

Commentaires techniques

Sources des données : AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Cet indicateur rapporte le montant de prêts octroyés par le l'AFD avec un co-bénéfice climat au montant total de prêts octroyés par l'AFD sur l'année (périmètre : États étrangers et prêts uniquement, hors PROPARCO). Les prêts octroyés sont les prêts ayant été votés par le conseil d'administration de l'Agence, les comités spécialisés en émanant ou approuvés par le directeur général de l'Agence sur délégation du conseil. Le co-bénéfice climat est évalué par les équipes de l'AFD sur la base de critères au moins aussi contraignants que ceux du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 de l'AFD fixe une cible de 50 % de financements présentant un co-bénéfice climat, en considérant l'ensemble des financements du Groupe: AFD et Proparco, en prêts et dons. L'indicateur 1.4, ici, a un périmètre plus restreint que celui du COM car il concerne i) l'AFD seulement et ii) les prêts uniquement (la redevabilité budgétaire ici portant sur le programme 110). À partir du PAP 2022, l'indicateur 1.4. et la cible de 50 % qui lui est associée dans les documents budgétaires au Parlement, intégreront Proparco pour être plus aligné au COM.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 - Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

S'assurer que les crédits affectés aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques françaises est un objectif central pour la mise en œuvre du programme et de l'aide au développement française. Cette priorisation géographique a été confirmée et accrue par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. L'indicateur retenu pour cet objectif permet d'apprécier la sélectivité géographique de l'aide multilatérale sur les périmètres qui ont une importance particulière pour la France : l'Afrique subsaharienne (ASS), qui concentre 18 des 19 pays définis comme prioritaires par le CICID de février 2018, et les pays les moins avancés (PMA).

En 2021, la part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux consacrée à l'Afrique subsaharienne (ASS) s'élève à 63 % et celle consacrée aux pays les moins avancés (PMA) à 63 %. Ces chiffres sont inférieurs à la cible du PAP 2021 en partie du fait de l'intégration en 2020 du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour lesquels l'action est moins concentrée sur l'Afrique et les PMA. Par ailleurs, la baisse s'explique par la volatilité inhérente à l'activité des fonds multilatéraux de développement d'une année sur l'autre ; les chiffres restent néanmoins élevés et les priorités géographiques de la France continuent d'être défendues lors des négociations sur les reconstitutions (par exemple, 12^{ème} reconstitution du FIDA ou 20^{ème} reconstitution de l'AID en 2021).

Indicateur par institution (les chiffres fournis par les administrateurs des banques et des fonds ne sont que prévisionnels pour 2020)

Institutions	Année	Pays les moins avancés (PMA)	Afrique subsaharienne (ASS)
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2021	70 %	70 %
	2020	74 %	72 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2021	88 %	100 %
	2020	96 %	100 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2021	30 %	-
	2020	38 %	-
Fonds international de développement agricole	2021	55 %	68 %
	2020	72 %	58 %
Fonds vert pour le climat	2021	25 %	29 %
	2019	28 %	13 %
FEM	2021	33 %	14 %
	2020	19 %	21 %

Indicateur 1.2 - Part, dans le coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 de l'AFD précise que 85 % du coût pour l'État des financements de l'AFD doivent être à destination de l'Afrique et du Moyen-Orient. L'indicateur 1.2. et la cible de 70 % qui lui est

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Objectifs et indicateurs de performance

associée déclinent cet objectif pour l'activité de prêts uniquement, qui est par nature moins concentrée sur les pays prioritaires (PP), donc sur l'Afrique, que l'activité de dons.

La réalisation 2021 est conforme à la cible anticipée en raison d'une reprise de l'activité du Groupe AFD traditionnellement orientée sur l'Afrique suite à une année 2020 particulière.

Indicateur 1.3 - Part des ressources subventionnées des banques multilatérales et de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID

Notamment sous l'impulsion de la France en amont de la COP 21, la lutte contre le changement climatique et ses effets est devenue une priorité pour les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement. Les fonds étudiés ici font partie de groupes ayant des objectifs clairs et ambitieux en matière de climat (groupe Banque mondiale, groupe Banque asiatique et groupe Banque africaine). La réalisation est de 46 % pour 2021, au-delà de la prévision actualisée (39 %).

Les priorités thématiques de la France ont été largement prises en compte lors des dernières négociations des reconstitutions du FIDA et de l'AID en 2021.

La santé figure parmi les indicateurs de performance du P110 depuis le projet de loi de finances pour 2021. La réalisation 2021 (13 %) est en-deçà de la prévision actualisée pour 2021 (20 %) ; l'indicateur devrait cependant augmenter dans les années à venir sous l'effet des réponses des fonds multilatéraux à la pandémie de Covid-19.

Indicateur par institution

Institution	Année	Climat
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2021	31 %
	2020	31 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2021	45 %
	2020	44 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2021	22 %
	2020	36 %
Fonds international de développement agricole	2021	34 %
	2020	32 %
Fonds Vert	2021	100 %
	2020	100 %
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	2021	67 %
	2020	77 %

Institution	Année	Santé
Association internationale de développement (Banque Mondiale)	2020	10,5 %
	2019	7,9 %
Fonds africain de développement (Banque africaine de développement)	2020	6 %
	2019	1,5 %
Fonds asiatique de développement (Banque asiatique de développement)	2020	11,1 %
	2019	4,3 %
Fonds international de développement agricole	2020	0 %
	2019	0,8 %
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	2020	100 %
	2019	100 %

Indicateur 1.4 - Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID

En 2021, cette cible a été atteinte et même largement dépassée (67 % sur le périmètre AFD prêts — par rapport à un objectif de 53 %). Ceci s'explique par les résultats exceptionnels du groupe et donc de l'AFD en matière de finance climat afin de contribuer à l'objectif présidentiel de 6 Md€ de la France en faveur de la lutte contre le changement climatique et ses effets (engagement auprès de la CCNUCC). Cette ambition a ainsi été le moteur des opérations de l'AFD sur l'année 2021.

OBJECTIF

2 – Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement

INDICATEUR

2.1 – Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant d'APD générée par les prêts dans les Etats étrangers de l'AFD par euro d'effort financier de l'Etat	€	5,2	5,1	4,6	4,0	4,4	3,0

Commentaires techniques

Source des données : DG Trésor / AFD

Périmètre : Programme 110 et taxes affectées

Mode de calcul : L'effet de levier correspond au rapport entre le montant total des engagements en prêts concessionnels (souverain et non souverain) de l'AFD et le coût-État correspondant.

L'AFD finance les prêts concessionnels qu'elle octroie dans les États étrangers à l'aide de trois ressources :

- (i) la ressource de marché sous forme d'émissions obligataires ;
- (ii) les crédits budgétaires de bonification des taux d'intérêt des prêts sur le programme 110 de la mission « Aide publique au développement » ;
- (iii) la ressource à condition spéciale (RCS), correspondant à des prêts du Trésor d'une durée de 30 ans au taux de 0,25 %, sur le programme 853 du compte de concours financiers « Prêts aux États étrangers ».

La ressource de marché seule permet de financer des prêts à conditions de marché. Les crédits de bonification permettent d'abaisser le taux de sortie du prêt, en réduisant sur toute la durée du prêt les échéances en intérêt dues par le bénéficiaire. La RCS procure un avantage financier à l'AFD qui est fonction de la différence entre son taux de refinancement sur les marchés et 0,25 % (avantage que l'on mesure en comparant ce taux fixe de 0,25 % au taux de référence à 10 ans, le TEC 10) ; cet avantage peut être répercuté sur le bénéficiaire sous forme d'un « équivalent-bonification » du taux d'intérêt.

Les prêts, qu'ils soient souverains ou non souverains, sont adossés de manière complémentaire sur les trois ressources, selon une méthode définie en 2010, appelée « mix produit ». Cette méthode vise à consommer les enveloppes du programme 110 et du programme 853 au même rythme, au fur et à mesure des octrois de prêts autorisés en Conseil d'administration, afin de s'assurer d'une exécution budgétaire homogène entre les deux programmes. Le coût de ces deux ressources, pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs, est appelé le « coût-État » du prêt. Il est calculé par l'AFD selon une formule convenue avec la Direction générale du Trésor et dépend de l'évolution des taux à 10 ans, le TEC 10.

Aussi le coût-État calculé pour une année donnée (à partir des montants de crédits budgétaires des programmes 110 et 853) pourra varier en fonction de l'évolution des taux des marchés financiers influant à la fois sur le taux d'intérêt à 10 ans (TEC 10) servant à mesurer l'avantage financier de la RCS pour l'AFD, et sur l'actualisation des taux futurs.

À partir de 2020, cet indicateur est modifié (le réalisé 2019 repose sur l'ancienne méthodologie). Il mesure l'impact en APD des bonifications apportées à l'AFD pour prêter aux pays en développement. L'OCDE a fait évoluer sa méthodologie de calcul de l'APD générée par des prêts pour mieux prendre en compte les différences de situations financières entre contreparties bénéficiaires et diminuer l'incitation à octroyer d'importants montants à des pays émergents plutôt que des montants plus faibles et plus bonifiés à des contreparties plus fragiles. L'ancien indicateur d'effet de levier correspondait à l'ancienne comptabilisation de l'APD uniquement basée sur le volume. Ce nouvel indicateur est plus vulnérable à des facteurs exogènes comme les taux d'intérêts.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Capacité des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des projets des fonds multilatéraux qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement	%	72,4	56	73	80	73	73

Commentaires techniquesSources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développementPérimètre : Programme 110 et taxes affectées

Les résultats présentés sont en constante évolution, car seule une fraction des projets achevés en année n est évaluée dans l'année n. À ce titre, la valeur des indicateurs pour les années passées a été mise à jour par rapport au PAP 2020 pour intégrer les résultats des évaluations de projets achevés depuis.

L'appréciation des sous-indicateurs de suivi par institution doit être faite sur une base pluriannuelle. Afin de disposer d'une cohorte de projets suffisante, du fait d'un faible nombre de projets achevés l'année fiscale n-1 et dont l'évaluation est terminée en début d'année n, les sous-indicateurs par fonds sont calculés sur la base d'une moyenne sur trois ans. Au regard des délais de mise en œuvre des projets, les évaluations portent généralement sur des projets qui ont donc été financés 7 à 10 ans auparavant.

Les variations à la hausse ou la baisse de ces sous-indicateurs doivent être interprétées de façon très prudente à plusieurs titres. D'une part, les sous-indicateurs sont les résultats de moyennes pluriannuelles glissantes dont les tendances ne peuvent être appréciées qu'au long terme. D'autre part, les unités d'évaluation indépendantes des groupes des banques multilatérales de développement utilisent des indicateurs multiples pour établir la performance d'un projet qui ne sont pas toujours parfaitement identiques. La comparaison entre fonds doit donc être réalisée en tenant compte de ces différences méthodologiques.

INDICATEUR**2.3 – Frais de gestion du programme 110**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Frais de gestion sur le canal multilatéral	%	10	9,5	10	10	12	10

Commentaires techniquesSources des données : DG Trésor / Banques multilatérales de développementPérimètre : Programme 110 et taxes affectées

L'indicateur calcule le rapport entre le montant des frais de gestion des fonds multilatéraux de développement (dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, autres frais administratifs) et le montant de l'ensemble des engagements totaux de l'institution. Une moyenne pondérée de ces ratios en fonction du montant de la contribution française au fonds est ensuite réalisée. On prend ainsi les contributions de l'année n-1, rapportées aux dernières données connues s'agissant des frais de gestion.

Cependant, les coûts administratifs des fonds multilatéraux de développement sont influencés non seulement par l'efficacité des interventions, mais également par d'autres aspects de leurs missions de développement, telles que la production et la diffusion de connaissances, l'aide aux pays vulnérables et l'application de garanties sociales et environnementales. Il est enfin à noter que le périmètre comptable et la définition des dépenses comptabilisées comme frais de gestion administratifs peut varier selon les différents fonds multilatéraux, et que les frais en cascades ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur. Par ailleurs, les pays les moins avancés sont les premiers bénéficiaires des fonds étudiés ici (cf. indicateur *supra* sur les PMA) et nécessitent généralement un plus fort investissement technique et humain dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

L'indicateur vise à évaluer le montant des frais administratifs qu'engagent les banques et fonds multilatéraux de développement auxquels la France contribue pour assurer leurs interventions. Cela étant dit, une interprétation très prudente doit être faite des variations à la hausse ou la baisse de l'indicateur. Une valeur en hausse indique soit une croissance plus importante des frais de gestion proportionnellement à celle du montant des engagements totaux de l'institution, soit une baisse du montant total des engagements, à frais de gestion constants. La stabilité du ratio est au minimum souhaitée : elle indique que le montant des frais de gestion augmente au même rythme que celui des engagements de l'institution.

À noter enfin qu'une part importante des frais de gestion ici calculés et affichés ne sont pas portés par nos contributions mais payés par les clients eux-mêmes, par exemple via les intérêts qu'ils payent sur les prêts concessionnels.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 - Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD

La méthodologie de calcul de l'APD est très sensible à l'évolution des taux d'intérêts. À niveau de crédits budgétaires donné, une remontée des taux d'intérêt dégradera mécaniquement l'indicateur puisque l'AFD devra la répercuter sur le taux qu'elle propose à ses contreparties, ce qui diminue l'APD générée.

Par ailleurs, l'indicateur rapporte le montant d'APD générée pendant l'année courante au coût-État des AE engagées la même année. La baisse d'activité de l'AFD du fait de la crise sanitaire se traduit par une forte baisse des AE mobilisées.

La réalisation 2021 est donc supérieure à la prévision et s'explique essentiellement par une baisse de la courbe des taux qui entraîne mécaniquement une hausse de l'APD générée par l'ensemble des prêts et une baisse du coût-État pour les prêts bonifiés, avec un effet positif sur le ratio.

Indicateur 2.2 - Capacité des banques multilatérales et des fonds multilatéraux de développement à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

Depuis 2020, cet indicateur, initialement calculé sur les résultats de la Banque mondiale, a été élargi à d'autres institutions afin d'avoir une vision plus réaliste de l'efficacité de notre aide publique et de l'utilisation des ressources budgétaires qui y sont consacrées vers des projets de qualité.

En 2021, le taux de satisfaction des projets jugés satisfaisants est de 73 %, résultat inférieur à la prévision de 80 %.

Indicateur par institution

Institution	Année	Part des projets évalués satisfaisants ou mieux
AID	2021	77,22 %
	2020	77,46 %
FAfD	2020	49,19%
	2019	52,31%
FAsD	2021	77,02 %
	2020	80,3 %
FIDA	2021	88,41 %
	2019	83,33 %

Indicateur 2.3 - Frais de gestion

Dans le cadre de la volonté du gouvernement d'une aide plus transparente et efficace, avec pour objectif une redevabilité accrue sur les résultats des projets, il apparaît nécessaire de maintenir les frais de gestion sur le canal multilatéral à un niveau relativement faible. La réalisation 2021 de 12 %, proche de la cible, affiche une stabilité avérée.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Aide économique et financière multilatérale		139 100 000 104 330 055	80 000 000 85 599 659	219 100 000 189 929 714	219 100 000
02 – Aide économique et financière bilatérale	14 350 000 5 741 623	1 148 320 000 1 021 864 200		1 162 670 000 1 027 605 822	1 162 670 000
03 – Traitement de la dette des pays pauvres				0 0	0
Total des AE prévues en LFI	14 350 000	1 287 420 000	80 000 000	1 381 770 000	1 381 770 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-41 529 842 (hors titre 2)		-41 529 842	
Total des AE ouvertes		1 340 240 158 (hors titre 2)		1 340 240 158	
Total des AE consommées	5 741 623	1 126 194 255	85 599 659	1 217 535 537	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Aide économique et financière multilatérale	206 994	345 336 596 385 305 297	623 119 337 621 706 253	968 455 933 1 007 218 545	968 455 933
02 – Aide économique et financière bilatérale	14 350 000 6 178 939	384 864 866 342 509 895		399 214 866 348 688 835	399 214 866
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		382 427 382 428	96 902 780 96 902 780	97 285 207 97 285 207	97 285 207
Total des CP prévus en LFI	14 350 000	730 583 889	720 022 117	1 464 956 006	1 464 956 006
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+14 757 774 (hors titre 2)		+14 757 774	
Total des CP ouverts		1 479 713 780 (hors titre 2)		1 479 713 780	
Total des CP consommés	6 385 933	728 197 620	718 609 033	1 453 192 586	

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Aide économique et financière multilatérale	944 040	885 330 000 769 435 189	1 951 000 000 1 836 348 971	2 836 330 000	2 836 330 000 2 606 728 200
02 – Aide économique et financière bilatérale	11 320 000 10 380 340	1 299 035 000 783 194 891		1 310 355 000	1 310 355 000 793 575 232
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		67 830 192	317 651 042 296 202 358	317 651 042	317 651 042 364 032 550
Total des AE prévues en LFI	11 320 000	2 184 365 000	2 268 651 042	4 464 336 042	4 464 336 042
Total des AE consommées	11 324 380	1 620 460 273	2 132 551 329		3 764 335 981

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>					
01 – Aide économique et financière multilatérale	215 080	173 728 372 175 618 499	538 005 432 518 952 988	711 733 804	711 733 804 694 786 568
02 – Aide économique et financière bilatérale	11 320 000 6 968 551	328 351 357 327 642 329		339 671 357	339 671 357 334 610 881
03 – Traitement de la dette des pays pauvres		6 580 566 74 410 758	78 859 247 76 375 564	85 439 813	85 439 813 150 786 323
Total des CP prévus en LFI	11 320 000	508 660 295	616 864 679	1 136 844 974	1 136 844 974
Total des CP consommés	7 183 631	577 671 587	595 328 553		1 180 183 771

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	11 324 380	14 350 000	5 741 623	7 183 631	14 350 000	6 385 933
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 324 380	14 350 000	5 741 623	7 183 631	14 350 000	6 385 933
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 620 460 273	1 287 420 000	1 126 194 255	577 671 587	730 583 889	728 197 620
Transferts aux entreprises	7 355 000	7 820 000	7 821 000	5 675 250	6 665 000	6 665 750
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	0	5 505 050	4 338 430	4 514 841
Transferts aux autres collectivités	1 613 105 273	1 279 600 000	1 118 373 255	566 491 286	719 580 459	717 017 029
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 132 551 329	80 000 000	85 599 659	595 328 553	720 022 117	718 609 033
Dépenses de participations financières	2 132 551 329	80 000 000	85 599 659	595 328 553	720 022 117	718 609 033

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Total hors FdC et AdP		1 381 770 000			1 464 956 006	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-41 529 842			+14 757 774	
Total*	3 764 335 981	1 340 240 158	1 217 535 537	1 180 183 771	1 479 713 780	1 453 192 586

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		53 906 800		7 298 141				
Total		53 906 800		7 298 141				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021				7 459 633			95 436 642	
Total				7 459 633			95 436 642	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		53 906 800		14 757 774			95 436 642	

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
140308 Barème progressif à l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 125 A</i>	ε	ε	ε
Total			

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Aide économique et financière multilatérale		219 100 000 189 929 714	219 100 000 189 929 714		968 455 933 1 007 218 545	968 455 933 1 007 218 545
02 – Aide économique et financière bilatérale		1 162 670 000 1 027 605 822	1 162 670 000 1 027 605 822		399 214 866 348 688 835	399 214 866 348 688 835
03 – Traitement de la dette des pays pauvres			0 0		97 285 207 97 285 207	97 285 207 97 285 207
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 381 770 000	1 381 770 000	0	1 464 956 006	1 464 956 006
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-41 529 842	-41 529 842		+14 757 774	+14 757 774
Total des crédits ouverts	0	1 340 240 158	1 340 240 158	0	1 479 713 780	1 479 713 780
Total des crédits consommés	0	1 217 535 537	1 217 535 537	0	1 453 192 586	1 453 192 586
Crédits ouverts - crédits consommés		+122 704 621	+122 704 621		+26 521 194	+26 521 194

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

NB : La consommation d'autorisations d'engagement (AE) présentée ci-dessus est une consommation nette tenant compte des retraits d'autorisations d'engagement sur exercices antérieurs non recyclés pour 59 312 340,33 €. Ils concernent principalement la contribution versée en 2021 à l'*International Finance Facility for Immunisation (IFFIm)* pour 57 M€ et financée via le fonds de solidarité pour le développement depuis 2017

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 391 770 000	1 391 770 000	0	1 474 956 006	1 474 956 006
Amendements	0	-10 000 000	-10 000 000	0	-10 000 000	-10 000 000
LFI	0	1 381 770 000	1 381 770 000	0	1 464 956 006	1 464 956 006

Lors de l'examen au Parlement, le P110 a fait l'objet d'un amendement prévoyant une baisse de 10 M€ en AE et en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'annulation des autorisations d'engagement (AE) en loi de finances rectificative du 1^{er} novembre 2021 pour un montant de 95,4 M€ sur les crédits hors titre 2 s'explique par l'actualisation à la baisse du besoin de bonifications des

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

prêts de l'Agence française de développement (AFD) aux États étrangers liée au maintien d'un environnement de taux très bas et à un plan d'activité 2021. À cela s'ajoutent également des économies réalisées lors de la négociation des initiatives en faveur des femmes AFAWA, auxquelles s'est ajouté un taux de change favorable. Enfin, une actualisation à la baisse de différents dispositifs tels que la contribution à la fondation américaine *Conservation International*, ou la rémunération AFD.

Le programme 110 a bénéficié d'une ouverture de crédits de paiement (CP) en loi de finances rectificative du 1^{er} novembre 2021 pour un montant de 7,46 M€ afin de prendre en charge un versement au bénéfice du Fonds vert pour le climat initialement prévu à partir du Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Compte tenu de la crise sanitaire, les recettes de la taxe de solidarité sur les billets d'avions affectées au FSD se sont révélées moindres (150,4 M€ pour un plafond de 210 M€).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	64 270 800	64 270 800	0	58 598 240	58 598 240
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	64 270 800	64 270 800	0	58 598 240	58 598 240

Dépenses pluriannuelles

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 340 240 158	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 479 713 780
AE engagées en 2021 (E2) 1 217 535 537	CP consommés en 2021 (P2) 1 453 192 586
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 229 265 677
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 122 704 621	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 223 926 910

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 8 922 080 983				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 8 922 080 983	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 229 265 677	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 7 692 815 306
AE engagées en 2021 (E2) 1 217 535 537	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 223 926 910	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 993 608 627
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 8 686 423 933
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 1 692 230 664
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 6 994 193 269

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Compte tenu des engagements pluriannuels du programme 110 (fonds multilatéraux, bonifications pour les prêts aux États étrangers de l'Agence française de développement), le montant annuel des crédits de paiement (CP) n'est jamais égal au montant annuel des autorisations d'engagement (AE). Pour un certain nombre d'engagements, les paiements s'étalent sur plusieurs années, ce qui explique les besoins de CP relatifs à des AE antérieures à l'année considérée.

Prévision de couverture sur les prochains exercices des engagements à couvrir au 31 décembre 2021 (hors opération concernant l'IFFIm) (en millions d'euros).

Note : l'écart avec le montant indiqué ci-dessus (8 686,4 M€) s'explique par le retraitement des décaissements à venir sur l'IFFIm, qui sont effectués depuis le Fonds de solidarité pour le développement depuis 2017 alors que les AE correspondantes ont été consommées sur le programme 110 en 2007. Ces AE font l'objet de retraits d'engagement au fur et à mesure des décaissements (cf. partie « Justification au premier euro »).

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

P110 - Restes à payer au 31 / 12 /2021					
en M€	AE restant à couvrir au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
ACTION 1 - Aide économique et financière multilatérale	2 229,0	1 206,6	513,3	73,9	435,2
Fonds concessionnels des banques multilatérales de développement	1 419,8	634,8	460,8	24,4	299,8
Association internationale de développement (AID)	881,4	445,1	436,4	0,0	0,0
Bonifications prêt AID	342,4	14,2	14,2	14,2	299,8
Fonds africain de développement (FAD)	165,2	165,2	0,0	0,0	0,0
Fonds asiatique de développement (FAsD)	30,7	10,3	10,2	10,1	0,0
Entrepreneuriat - Création de valeur	125,3	53,8	30,9	29,4	11,3
FIDA	85,6	28,5	28,3	28,8	0,0
Bonifications prêt FIDA	13,1	0,6	0,6	0,6	11,3
FIAS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'aide au commerce	4,0	2,0	2,0	0,0	0,0
Initiative en faveur des femmes	22,1	22,1	0,0	0,0	0,0
Recherche et Innovation	0,6	0,6	0,0	0,0	0,0
Continuum Finances Publiques	16,0	11,9	1,9	1,2	1,0
Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Centre régional d'assistance technique en Afrique (AFRITAC)	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0
Fonds EGPS sur les industries extractives	3,0	0,0	1,0	1,0	1,0
Fonds pour la lutte anti blanchiment et anti-terrorisme	0,5	0,2	0,2	0,2	0,0
Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Initiative en faveur de la mobilisation des ressources intérieures (DRM)	8,5	7,8	0,8	0,0	0,0
Environnement	668,0	506,1	19,7	19,0	123,1
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	51,9	51,9	0,0	0,0	0,0
Fonds pour les pays les moins avancés (PMA)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds pour le Protocole de Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds vert pour le climat	419,3	419,3	0,0	0,0	0,0
Bonifications prêts Fonds vert pour le climat	162,9	16,2	16,0	15,8	114,9
Préservation de la biodiversité - forêts tropicales	14,5	14,5	0,0	0,0	0,0
Fonds pour les technologies propres (CTF)	19,4	4,2	3,7	3,2	8,3
Santé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
ACTION 2 - Aide économique et financière bilatérale	4 924,1	379,2	398,2	417,2	3 729,6
Bonifications Etats étrangers et Outre-Mer	4 528,2	263,5	312,8	347,2	3 604,6
Bonifications États étrangers	4 477,3	260,0	310,0	345,0	3 562,3
Bonifications Outre-mer	50,9	3,5	2,8	2,2	42,3
Aides budgétaires globales (ABG)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération technique et ingénierie	208,3	73,3	49,7	36,4	49,0
Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)	81,3	32,5	24,4	16,3	8,1
Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)	77,5	16,5	15,0	15,0	31,0
Dotation Expertise France	2,8	2,8	0,0	0,0	0,0
Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC)	25,9	6,0	6,0	4,5	9,4
Initiative DRM AFD	10,0	6,5	3,5	0,0	0,0
Initiative DRM Expertise France	6,6	6,6	0,0	0,0	0,0
Rémunération AFD	3,1	1,4	0,6	0,6	0,5
Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet	0,7	0,6	0,1	0,0	0,0
Évaluations préalables et missions d'appui aux projets	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0
Recherche, Innovation et Evaluations	32,5	9,0	7,4	5,4	10,8
Initiative en faveur de l'économie du développement	25,3	3,8	5,4	5,4	10,8
Fonds Innovation et expérimentation en matière de développement	7,0	5,0	2,0	0,0	0,0
Commission d'Evaluation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Evaluations concernant les opérations liées à l'APD (UEAD)	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Environnement - action bilatérale	155,1	33,3	28,3	28,3	65,2
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	141,9	30,0	25,0	25,0	61,9
Partenariat Finance Climat	13,3	3,3	3,3	3,3	3,3
ACTION 3 - Traitement de la dette des pays pauvres	1 155,4	109,4	114,8	118,3	813,0
Indemnisation de l'AFD : Dakar, Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers l'AID	820,1	81,2	85,8	87,7	565,4
Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) envers le FAD	335,3	28,1	29,0	30,6	247,6
TOTAL *	8 308,5	1 695,1	1 026,3	609,5	4 977,7

*hors opération concernant l'IFFIm

Justification par action

ACTION

01 – Aide économique et financière multilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Aide économique et financière multilatérale		219 100 000 189 929 714	219 100 000 189 929 714		968 455 933 1 007 218 545	968 455 933 1 007 218 545

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement				206 994
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel				206 994
Titre 6 : Dépenses d'intervention	139 100 000	104 330 055	345 336 596	385 305 297
Transferts aux autres collectivités	139 100 000	104 330 055	345 336 596	385 305 297
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	80 000 000	85 599 659	623 119 337	621 706 253
Dépenses de participations financières	80 000 000	85 599 659	623 119 337	621 706 253
Total	219 100 000	189 929 714	968 455 933	1 007 218 545

DÉPENSES D'INTERVENTION

1. PARTICIPATION À DES FONDS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE (AE : 8,0 M€ ; CP : 8,0 M€)

Fonds fiduciaires de la Banque Mondiale en faveur des Territoires Palestiniens : 8 M€ en AE et en CP

Fonds fiduciaires de la Banque mondiale : Territoires palestiniens		
en €	AE	CP
Prévision	8 000 000	8 000 000
Réalisation	8 000 000	8 000 000

Depuis la conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien organisée à Paris en novembre 2007, la France a versé des aides budgétaires à l'Autorité palestinienne, en particulier via le fonds fiduciaire de la Banque mondiale « Palestinian Recovery and Development Plan Multi-donor Trust Fund » (PRDP-TF), qui accompagne le plan

de réformes et de développement de la Palestine. Depuis 2019, la contribution du ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) est budgétée sur le programme 110 à hauteur de 8 M€ par an et versée au PRDP-TF.

2. CONTRIBUTION À DES FONDS SECTORIELS

Les contributions aux fonds sectoriels sont articulées autour de trois thématiques : (i) continuum finances publiques ; (ii) environnement ; (iii) entrepreneuriat - création de valeur, (iv) santé.

- CONTINUUM FINANCES PUBLIQUES (AE : 44,1 M€ ; CP : 53 M€)

Fonds fiduciaire Lutte anti-blanchiment (LAB) / Lutte anti-terrorisme (LAT) : 0,16 M€ en CP

Fonds fiduciaire LAB/LAT		
en €	AE	CP
Prévision	0	163 000
Réalisation	0	163 000

La France participe depuis 2008 au financement d'un fonds fiduciaire *Topical Trust Fund* dédié à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/LAT), créé par le Fonds monétaire international (FMI). Ce fonds finance les évaluations des dispositifs nationaux LAB/LAT effectuées par le FMI, ainsi que des missions d'assistance technique en faveur des pays émergents qui rencontrent des difficultés à se conformer aux standards du Groupe d'action financière (GAFI). À la suite de l'annonce d'une troisième phase du fonds, la France a confirmé son engagement en 2019 pour un montant de 1 M\$ (soit environ 815 000 €) pour la période 2020-2025.

Le montant de 200 000 \$ (soit 163 000 €) correspond au versement de la deuxième annuité de l'engagement français.

Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives : 1 M€ en CP

Fonds de lutte contre les juridictions non coopératives		
en €	AE	CP
Prévision	0	1 050 000
Réalisation	0	1 000 000

Ces crédits sont destinés à financer les actions du groupe d'action financière (GAFI), institution chargée de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), en cohérence avec le caractère prioritaire accordé à ce sujet. Ces fonds permettent de contribuer, au-delà du renforcement de la position de la France dans cette enceinte, au fonctionnement des organismes régionaux rattachés ou apparentés au GAFI dont les moyens sont souvent très limités malgré les enjeux, de cofinancer des actions de formation et de participer à l'organisation de séminaires ou réunions sur ces sujets.

Un engagement de 3 M€ a été réalisé en 2020 avec un décaissement annuel de 1 M€ en 2020, 2021, 2022.

Des contributions pour des actions similaires à des organismes régionaux de type GAFI sont reportées à 2022 pour le reliquat de crédits en CP.

Coopération Technique - METAC et AFRITAC : 2 M€ en AE et 4,1 M€ en CP

Le FMI a établi neuf centres régionaux d'assistance technique, dont trois au Moyen-Orient (METAC) et six en Afrique (AFRITAC). Ils aident les États à renforcer leurs moyens humains et institutionnels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ils organisent par ailleurs des formations à l'attention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de sept programmes régionaux de formation.

Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC)

Middle East Regional Technical Assistance Center (METAC)		
en €	AE	CP
Prévision	2 000 000	400 000
Réalisation	0	0

Créé à Beyrouth (Liban) en 2004, le METAC dessert quatorze pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale (Afghanistan, Algérie, Djibouti, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Territoires palestiniens (Cisjordanie et Gaza), Tunisie, Yémen). La France a engagé une contribution de 2 M€ au titre de la phase 2016-2020 pour laquelle le champ géographique du METAC a été étendu à l'Algérie, au Maroc, à la Tunisie et à Djibouti.

En raison des restrictions de voyage dues à la pandémie, le centre METAC a pu accumuler certaines économies. Il a donc été décidé à la fin décembre 2020 de prolonger l'activité de la phase actuelle (phase IV) de 8 mois, jusqu'en décembre 2021. La phase V n'a donc débuté qu'en janvier 2022.

Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) Ouest et Centre

Africa Regional Technical Assistance Center (AFRITAC) Ouest et Centre		
en €	AE	CP
Prévision	0	3 700 000
Réalisation	0	3 700 000

Six centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) ont été créés par le FMI en Afrique. La France cible son action sur deux d'entre eux, qu'elle finance depuis leur création : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) ainsi que la Guinée et la Mauritanie), l'autre en Afrique centrale (couvrant le champ des six États membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), ainsi que le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé-et-Principe).

Un engagement de 6 M€ a été signé fin 2017, soit 1,2 M€ de CP sur cinq ans (2017-2021) répartis entre les deux centres AFRITAC Ouest (0,8 M€) et AFRITAC Centre (0,4 M€). Le renforcement des capacités correspond à un fort besoin des pays en voie de développement, en particulier en matière de gouvernance économique et financière (mobilisation des ressources fiscales, bonne gestion des dépenses publiques), inscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté le 16 juillet 2015, qui constitue le nouveau cadre international de référence sur le financement du développement.

À la suite de la présidence française du G7 en 2019 et des besoins identifiés avec le FMI, le soutien français à ces deux centres régionaux a été renforcé par un nouvel engagement de 8,4 M€ d'AE en 2020. Les CP correspondants doivent être décaissés en 2020, 2021 et 2022 selon la clé suivante : 1,5 M€ en 2020, 2,5 M€ en 2021 et 4,4 M€ en 2022. Cette contribution complémentaire dans le cadre de la programmation actuelle permettra de répondre à un besoin de financement des AFRITAC, et notamment de l'AFRITAC Ouest dans le cadre des activités prévues sur la période 2017-2021. Cette augmentation trouve plusieurs justifications :

- les deux centres ont fait l'objet d'évaluations positives qui valorisent leur rôle et leur expertise dans l'acquisition de compétences fiscales, douanières, administratives des pays en développement bénéficiaires ;
- les deux centres agissent dans 12 des 19 des pays prioritaires de l'APD française (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, RCA, RDC, Sénégal, Tchad et Togo) qui sont des pays fragiles au cœur des priorités de la France dans les institutions financières internationales ;

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

- les deux centres, et en particulier l'AFRITAC Ouest, permettent de très fortement valoriser l'expertise française parmi les experts et consultants recrutés pour mener à bien les programmes d'assistance technique.

Ainsi, 1,2 M€ ont été décaissés en 2021 au titre de l'engagement de 2017, et 2,5 M€ au titre de l'engagement de 2020.

Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – Action multilatérale : 2 M€ en AE et 6 M€ en CP

Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures Action multilatérale		
en €	AE	CP
Prévision	0	6 000 000
Réalisation	2 000 000	6 000 000

En réponse à l'appel des ministres du G7 et du G5 Sahel chargés de la coopération et du développement économique à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, la France a décidé de renforcer son action bilatérale (voir action 2 du programme) et multilatérale en la matière. La France s'est engagée à ce titre à financer plusieurs initiatives :

1. Revenue Mobilisation Trust Fund du FMI (RMTF) : 2,0 M€ en CP

Le Revenue Mobilisation Trust Fund (RMTF) est un fonds thématique multi-donateurs créé et administré par le FMI depuis 2016. C'est un instrument dont l'objectif est de financer et d'accompagner les réformes des administrations fiscales dans les pays à bas revenu. L'assistance technique apportée par le RMTF couvre différents domaines de la mobilisation des ressources intérieures, de la conception des politiques fiscales au renforcement des capacités des administrations.

Le fonds cible particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne, dont les États du Sahel. Ses priorités en matière de mobilisation des ressources intérieures sont alignées avec les priorités géographiques de la France en matière de coopération internationale. Des programmes régionaux spécifiques sont également mis en place par ce fonds en Afrique francophone, au niveau de la zone franc, de l'UEMOA et de la CEMAC. Son action est articulée avec celle des centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest) et en Afrique centrale (AFRITAC Centre), et les compétences sont réparties en fonction de l'expertise disponible et des appétences particulières des pays ciblés.

Un engagement a été réalisé pour 5,5 M€ en 2020 et un premier décaissement de 2 M€ a eu lieu en 2021.

2. Global Tax Program de la Banque mondiale (GTP) : 2,0 M€ en CP

Le GTP est le principal fonds fiduciaire de la Banque mondiale en matière de coopération fiscale et de gestion des recettes. Le programme appuie 25 pays dont 10 en Afrique subsaharienne.

Le GTP dispose de compétences communes avec le RMTF en matière d'assistance technique sur la mobilisation des ressources intérieures, mais possède une valeur ajoutée en ce qui concerne les enjeux fonciers, la prise en compte de l'informel et les réformes fiscales dans les pays fragiles. Le GTP a vocation à intervenir en priorité en Afrique et en Méditerranée.

La contribution simultanée de la France au RMTF et au GTP est propice au développement des synergies d'interventions entre le FMI et la Banque mondiale dans les pays prioritaires de l'aide française. En réponse à la crise Covid, le GTP a décidé d'ouvrir un guichet de financement pour soutenir la politique budgétaire et la gestion des finances publiques. Une partie de la contribution globale de la France au GTP sera consacrée à ce guichet Covid.

Un engagement a été réalisé en 2020 pour 5,5 M€. Après un premier décaissement de 1,5 M€ en 2020, un deuxième décaissement de 2 M€ a eu lieu en 2021.

3. Debt Management Facility (DMF) : 1,5 M€ en CP

Le *Debt Management Facility* (DMF) est un fonds fiduciaire multi-donateurs qui soutient la mise en œuvre et la montée en gamme du programme de travail sur la gestion de la dette de la Banque mondiale dans les pays à faible revenu. Ses interventions portent sur le renforcement des capacités institutionnelles d'évaluation, de suivi et gestion des risques liés au portefeuille de la dette publique, de planification de stratégie d'endettement à moyen-terme, d'amélioration de la transparence afin de garantir l'accès à long-terme des pays ciblés aux marchés de capitaux internationaux. L'ensemble des pays francophones d'Afrique subsaharienne ont fait l'objet d'un programme de diagnostic et d'évaluation de la gestion de la dette publique entre 2007 et 2014. Une contribution de la France au DMF s'inscrit dans le renforcement des initiatives sur l'ensemble du continuum de la gouvernance des finances publiques. La maîtrise de l'endettement public et une meilleure mobilisation des ressources vont de pair pour financer une croissance inclusive et durable en Afrique subsaharienne.

Un engagement de 3 M€ en 2020 a eu lieu. Un premier décaissement de 1,5 M€ est intervenu en 2021.

4. DRM Innovation Fund (International Tax Compact et fondation Gates) : 2 M€ en AE et 0.5 M€ en CP

Ce fonds est destiné à financer des projets innovants en Afrique subsaharienne pour améliorer la performance des administrations fiscales et la mobilisation des ressources intérieures, qui est un enjeu clé pour la viabilité des États africains. Il porte des projets pilotes avec une forte composante innovation au niveau des collectivités et des administrations centrales et vise des résultats concrets sur le court-terme. La contribution de la France à cette initiative 100 % Afrique permettra de mettre en œuvre des projets de mobilisation des ressources intérieures en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Un engagement de 2 M€ ainsi qu'un premier décaissement de 0,5 M€ ont eu lieu en 2021. La différence en AE entre la prévision LFI et la réalisation s'explique par la mise à disposition de crédits reportés.

Catastrophe Containment and Relief Trust (CCRT) : 40,0 M€ en AE et 40,0 M€ en CP

Catastrophe Containment and Relief Trust		
en €	AE	CP
Prévision	40 000 000	40 000 000
Réalisation	40 000 000	40 000 000

Dans le contexte de la crise liée à la pandémie, le FMI a sollicité la France pour contribuer au *Catastrophe Containment and Relief Trust* (CCRT). Ce Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes permet d'accorder, sous forme de dons, un allègement de la dette due au FMI par les pays à faible revenu éligibles à la suite de catastrophes naturelles ou de santé publique. Cet allègement de la dette contribue à dégager des ressources vers les secours médicaux d'urgence et autres aides vitales. En 2020 et 2021, le fonds CCRT a permis ainsi d'atténuer le choc que constitue la pandémie de Covid-19 pour la balance des paiements des pays les plus pauvres. Le programme 110 a contribué à hauteur de 40 M€ à ce fonds en 2021.

Lebanon Financing Facility for Reform, Recovery and Reconstruction Multi-Donor: 2,1 M€ en AE et en CP

Lebanon Financing Facility for Reform, Recovery and Reconstruction Multi-Donor		
en €	AE	CP
Prévision	0	0
Réalisation	2 103 000	2 103 000

Quatre mois après l'explosion du 4 août qui a dévasté le port de Beyrouth, l'Union européenne (UE), les Nations unies et le Groupe de la Banque mondiale ont organisé une conférence de presse virtuelle pour lancer un plan, totalement inédit et axé sur la population, afin d'aider le Liban à répondre aux besoins urgents des habitants mais également à s'atteler aux défis de la gouvernance, du relèvement et de la reconstruction.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

La Banque mondiale, en lien avec l'UE et les Nations unies, a proposé un cadre stratégique « *Reform, Recovery and Reconstruction Framework* » (3RF) pour répondre aux besoins urgents de la population et qui poursuit trois priorités : i) le relèvement socio-économique ; ii) le soutien aux réformes de court et moyen termes nécessaires au relèvement et à la reconstruction ; iii) le renforcement des capacités de coordination, de supervision et de redevabilité dans le cadre du 3RF.

À cet effet, un fonds fiduciaire a été créé pour recueillir les fonds des donateurs en appui au déploiement du cadre 3RF : *Lebanon Financing Facility for Reform, Recovery and Reconstruction Multi-Donor*.

La France a décidé de contribuer à ce fonds fiduciaire en 2021 à hauteur de 5 M\$ répartis entre le MEFR et le MEAE (2,5 M\$ chacun). Le montant versé par le MEFR s'élève à 2,1 M€ et a été financé par des redéploiements de crédits au sein du programme 110.

- ENVIRONNEMENT (71,5 M€ en AE et 286,4 M€ en CP)

Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : 53,2 M€ en CP

<i>Fonds pour l'environnement mondial (FEM)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	53 224 786
Réalisation	0	53 224 786

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1991 à l'initiative de la France et de l'Allemagne, afin d'apporter des ressources financières aux pays en développement et en transition, dans le but de financer les coûts additionnels induits par la mise en œuvre de programmes, projets et activités de protection de l'environnement mondial. Le FEM, qui réunit plus de 180 membres, est l'instrument de mise en œuvre de plusieurs conventions environnementales internationales auxquelles la France est partie prenante, à savoir la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la Convention de Minamata sur le mercure.

Les négociations pour la septième reconstitution du FEM, qui porte sur la période 2019-2022, ont abouti en juin 2018. La France a réitéré son soutien à l'organisation en apportant une contribution comptabilisée pour 300 M\$, maintenant ainsi sa contribution en dollars par rapport à la précédente reconstitution malgré un taux de change défavorable, soit des versements de 71,5 M\$ par an sur quatre ans. Le décaissement de 53,22 M€ en 2021 correspond au paiement de la troisième tranche.

Contributions pour la préservation des forêts tropicales : 13,0 M€ en AE et 14,5 M€ en CP

<i>Capital Lab) + Conservation Internationale (alliance forêt tropicales)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	15 000 000	15 500 000
Réalisation	13 000 000	14 500 000

Dans le cadre de la présidence française du G7 et à la suite d'importants incendies en Amazonie, l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales a été créée. Le lancement de cette Alliance a été annoncé en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies, en septembre 2019. La France s'est engagée à mobiliser 100 M\$ en faveur de la préservation des forêts tropicales dans ce cadre. Pour mettre en œuvre cette annonce, il a été notamment décidé de contribuer au financement de cette Alliance par :

- Un versement au fonds Natural Capital Lab (8 M€ en CP) : la convention établissant ce fonds, signée entre la France et la BID, prévoit le paiement d'une contribution de 24 M€ en trois tranches égales de 8 M€ en 2020, 2021 et 2022. Les secteurs prioritaires d'action du Natural Capital Lab sont la lutte contre la déforestation, la transition vers une agriculture responsable et la préservation de la biodiversité. Face à l'urgence de la situation en Amazonie, il est prévu de cibler son action sur la protection de la forêt amazonienne ;
- une contribution apportée à l'ONG *Conservation International* (CI) de 13 M€ en AE: avec un premier décaissement de 6,5 M€ en 2021. Cette contribution vient compléter une première contribution de la France, apportée au projet « Nos Forêts Futures », destiné à la préservation des forêts tropicales.

L'écart entre les crédits prévus en LFI et la consommation réelle s'explique par un besoin en financement moindre pour le projet de CI.

Fonds vert pour le climat : 47,16 M€ en AE et 198,16 M€ en CP

<i>Fonds Vert pour le Climat</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision		151 000 000
Réalisation	47 160 000	198 160 000

Le Fonds vert pour le climat, dont la création a été décidée à la conférence sur le climat de Copenhague en 2009, est le principal fonds multilatéral de financement de la transition des pays en développement vers des économies sobres en carbone et résilientes. À mi-2020, le Fonds vert a approuvé 128 projets pour un montant total d'engagements de 5,3 Md\$. La première reconstitution du Fonds s'est achevée en octobre 2019. La France a doublé sa contribution pour la période 2019-2023, portant ainsi l'engagement français à 1 548 M€. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suède et la Norvège, ainsi que d'autres pays européens, ont également annoncé le doublement de leur contribution. Parmi les 27 pays qui ont annoncé une contribution, les trois quarts ont augmenté leurs contributions en monnaie nationale, et la moitié les ont au moins doublées, dont la France. Cet engagement fort, qui représente un effort budgétaire important, place la France au rang de troisième contributeur en élément-don à la reconstitution derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. Sur la période 2015-2023, la France est le quatrième contributeur historique derrière ces pays et le Japon.

La contribution française comprend une partie don pour 1 238 M€, financée à la fois par le Fonds de solidarité pour le développement (FSD) et par le programme 110, 151 M€ de CP étant prévus sur le programme 110 en 2021. La contribution française comprend également un prêt très concessionnel de 310 M€ dont les bonifications d'intérêts sont également portées par le programme 110.

En 2021, le programme 110 a pris en charge un versement supplémentaire de 47,16 M€ au Fonds vert pour le Climat, initialement prévu via le Fonds de solidarité pour le développement (FSD). En effet, la crise sanitaire a entraîné une baisse de rendement de la Taxe sur les billets d'avion (TSBA) affectée au FSD et celui-ci n'a pu verser une partie de la contribution prévue. Le P110 a compensé cette baisse par des crédits budgétaires afin d'honorer les engagements pris par la France. Un montant de 198,16 M€ a été ainsi versé au Fonds vert par le programme 110 et 191,50 M€ ont été versés par le FSD.

Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPM) : 11,3 M€ en AE et en CP

<i>Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal (FMPM)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	60 000 000	20 000 000
Réalisation	11 346 191	11 346 191

Le Fonds multilatéral de mise en œuvre du protocole de Montréal (FMPM) est l'outil financier de ce protocole visant à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone. Il appuie les pays en développement dans leurs démarches de mise en conformité liées à ce protocole. Depuis l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2017, le mandat du Protocole de Montréal a été élargi à la lutte contre l'usage des hydrofluorocarbures (HFC), fluides utilisés en

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone mais ayant un très fort pouvoir de réchauffement climatique. Le Protocole de Montréal est reconnu comme l'un des accords multilatéraux pour l'environnement les plus efficaces grâce à un calendrier de réductions fixé et des financements liés à ces réductions. La 10^{ème} reconstitution du Fonds a été conclue en 2017, avec un budget de 540 M\$ dont 500 M\$ de nouvelles contributions pour la période 2018-2020. Les contributions des États Parties sont calculées sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU qui est ajusté dans le cadre du Protocole de Montréal. Pour la période 2021-2023, les premières estimations du groupe d'experts chargés de la reconstitution prévoient une enveloppe maximale de 809 M\$ (cette étude est encore en cours et devrait être finalisée en 2022). Compte tenu de la quote-part française pour le prochain cycle fixée à 7,27 % et un taux de change légèrement moins favorable que lors de la précédente reconstitution, la contribution française estimée ne devait pas dépasser 60 M€ sur trois ans.

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, les négociations portant sur la nouvelle reconstitution concernant le FMPM pour la période 2021-2023, n'ont pu être finalisées en 2021. Le montant définitif pour cette période ne devrait être connu qu'en 2022 au plus tôt. Afin d'assurer une trésorerie suffisante au Fonds et permettre une continuité de son fonctionnement, il a été décidé lors de la 4^{ème} réunion extraordinaire des Parties le 21 mai 2021, que les pays le souhaitant pouvaient verser le montant d'une échéance annuelle correspondant à la reconstitution précédente de la période 2018-2020. La France a utilisé cette possibilité et contribué à hauteur de 11,3 M€ en 2021. Ce montant correspond à une avance sur la contribution pour l'année 2021, sans préjuger du montant final de la reconstitution 2021-2023.

- ENTREPRENEURIAT – CRÉATION DE VALEUR (36,5 M€ en AE et 22,4 M€ en CP)

Participation au Facility for Investment Climate Advisory Services (FIAS), programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires en Afrique : 1 M€ en CP

<i>Facility for Investment climate Advisory Services (FIAS)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	1 000 000
Réalisation	0	1 000 000

La place du secteur privé pour le développement est devenue un thème central de l'agenda international du développement rappelé dans les travaux du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et dans le programme d'actions d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement. La contribution française au Facility for Investment Climate Advisory Services (FIAS) s'inscrit ainsi dans ce cadre et est entièrement affectée à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), consacrée à l'amélioration de l'environnement juridique des entreprises en Afrique, notamment francophone. Le programme finance de l'assistance technique pour la levée des contraintes transversales (réglementation des marchés, fiscalité, douanes) mais aussi spécifiques aux filières industrielles à fort potentiel (certification des produits, formation des acteurs, mise en place d'infrastructures spécialisées et d'un cadre concurrentiel). Il est logé au sein de la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque mondiale. La France s'est réengagée à hauteur de 2 M€ en 2020 avec un premier décaissement de 1 M€ réalisé la même année. En 2021, la dernière tranche de 1 M€ a été versée.

Initiative G7 sur l'inclusion numérique financière des femmes : 7,9 M€ en AE et 6 M€ en CP

<i>Initiatives G7 Inclusion numérique financière des femmes</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	3 000 000	6 500 000
Réalisation	7 921 500	5 987 223

Dans le cadre de la présidence française du G7, une contribution de la France à des initiatives en faveur de l'inclusion numérique financière des femmes en Afrique a été annoncée en juillet 2019. La France s'est engagée à contribuer à hauteur de 25 M\$ sur trois ans à plusieurs initiatives complémentaires (infrastructures, identification digitale, recherche, réglementation) pour améliorer l'égalité femmes hommes sur le sujet. Les fonds concernés sont les suivants :

1. ADFI (African Digital Financial Inclusion Facility) : 1,2 M€ en CP

Ce fonds de la Banque Africaine de développement est opérationnel depuis juin 2019 et a été créé pour une durée de dix ans. Il vise des engagements à hauteur de 100 M\$ en dons à des entités souveraines et non souveraines, accompagnés de 300 M\$ de prêts à des emprunteurs non-souverains. Cette contribution complète les 2 M€ déjà versés en 2019 par l'Agence française de développement. L'ADFI intervient sur quatre piliers clés visant à étendre l'inclusion financière numérique innovante et une intégration accrue à travers le continent. Cela comprend : (i) l'infrastructure, y compris le développement des systèmes de paiement et l'interopérabilité des systèmes de paiement, (ii) les produits numériques et l'innovation, (iii) la réforme et l'harmonisation des politiques ; (iv) des réglementations et le renforcement des capacités. Afin d'éviter d'accentuer les inégalités liés au genre par la diffusion du numérique, ADFI a fixé une cible de 60 % de projets dont l'un des objectifs principaux est de favoriser l'égalité entre femmes et hommes. Un engagement de 5 M\$ a été réalisé en 2020. Le premier décaissement est intervenu en 2021 pour 1,5 M\$ (1,22 M€).

2. ID4D (Identity for development initiative) : 7,9 M€ en AE et 2,5 M€ en CP

Ce fonds fiduciaire adossé à la Banque mondiale est opérationnel depuis décembre 2016. Il prépare des projets qui seront ensuite mis en œuvre par des dons ou des prêts de l'AID. L'accès des femmes aux institutions bancaires est souvent conditionné à l'obtention d'une carte d'identité, parfois difficile à obtenir. Or, les femmes ont en moyenne moins souvent une pièce d'identité que les hommes : dans les pays à faibles revenus, 44 % des femmes n'ont pas de pièce d'identité, contre 28 % des hommes, selon l'ID4D Findex. Le programme doit donc permettre de lever cet obstacle important à leur inclusion financière. Un premier engagement avait été réalisé en 2020 pour 6 M\$ avec un décaissement de 3 M\$ (environ 2,7 M€). Un engagement complémentaire de 9 M\$ (7,9 M€) a été réalisé en 2021 avec un nouveau décaissement de 3 M\$ (2,47 M€).

3. UNCDF (United Nations Capital Development Fund) : 1,2 M€ en CP

L'UNCDF est un fonds des Nations unies. Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. La contribution est fléchée vers l'*African Policy Accelerator du programme Mobile money for the poor (APA)* de l'UNCDF. Cet accélérateur, au sein d'un programme des Nations unies déjà opérationnel, offre une assistance technique aux régulateurs des pays africains, avec un suivi sur le long terme. Notre contribution sert à financer trois types d'activités : des diagnostics et du renforcement de capacité à destination des régulateurs, des activités de plaidoyer, du renforcement de capacité pour les pays francophones (traduction de guides et de formations). Les études se concentrent sur la zone réglementaire UEMOA, quelques pays feront l'objet d'interventions supplémentaires en fonction des besoins identifiés sur les différents aspects (protection du consommateur, collecte de données supplémentaires, etc). Un engagement de 3 M\$ a été réalisé en 2020 avec un premier décaissement en 2021 pour 1,5 M\$ (environ 1,22 M€).

4. Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab ou J-Pal Africa : 1,1 M€ en CP

Le J-PAL, Laboratoire d'Action contre la Pauvreté, est un réseau de 194 chercheurs affiliés dans 62 universités du monde entier. Leur mission consiste à lutter contre la pauvreté en veillant à ce que les politiques sociales s'appuient sur des preuves scientifiques. Les financements sont fléchés vers un programme déjà actif, intitulé *Digital identification and finance initiative in Africa (DigiFI)*. Cette initiative permet de collecter des données désagrégées par genre, et de réaliser des études afin de s'assurer que les réformes ne laissent pas de côté les femmes les plus pauvres. La contribution française permet de financer des évaluations, d'octroyer des bourses à des chercheurs africains et de recruter un *policy manager* chargé de coordonner les activités de recherche pour l'Afrique francophone. Un engagement de 2 M\$ a été réalisé en 2020 avec un premier décaissement de 1,3 M\$ (1,1 M€) en 2021.

Fonds d'aide au commerce : 6,0 M€ en AE et 2,0 M€ en CP

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

<i>Fonds d'aide au commerce (Doha, CIR)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	6 000 000	2 000 000
Réalisation	6 000 000	2 000 000

Convaincue du rôle du commerce mondial pour permettre la croissance et le développement, la France s'est engagée à soutenir l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. La France contribue depuis 2005 à plusieurs fonds multilatéraux (dont des fonds de l'OMC) avec des engagements triennaux à hauteur de 6 M€ (2 M€ par an).

Pour la période 2021-2023, les montants de l'aide de la France ont été réajustés en conservant la priorité aux PMA ainsi que la sensibilité francophone mais en axant la participation sur des fonds où la France est plus visible en tant que donateur et vers des activités en faveur du développement durable. La contribution française a été portée à 2,7 M€ pour le programme de stage des petites missions (FIMIP) ; 1,65 M€ pour les Chaires universitaires de l'OMC afin de devenir l'actionnaire de référence du programme ; 1,2 M€ pour le Fonds pour l'application des normes sanitaires et phytosanitaires (« STDF ») et 0,3 M€ pour le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD. Par ailleurs, la France contribue également à hauteur de 0,15 M€ à la CNUDCI (Commission des Nations unies pour le droit commercial international) pour apporter un appui aux travaux en vue de l'établissement d'une Cour multilatérale permanente pour le règlement des litiges d'investissement.

Initiative Affirmative Finance Action for Women in Africa (AFAWA) : 21,45 M€ en AE et 12,87 M€ en CP

<i>Initiatives en faveur des femmes AFAWA</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision		9 000 000
Réalisation	21 452 500	12 871 500

L'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique, baptisée AFAWA (*Affirmative Finance Action for Women in Africa*), est une initiative panafricaine visant à combler le déficit de financement qui affecte les femmes en Afrique. La participation française a été annoncée lors du sommet du G7 à Biarritz en août 2019.

Le mécanisme financier d'AFAWA proposé par la Banque africaine de développement (BAfD) propose de garantir un portefeuille de prêts à des PME dirigées par des femmes africaines, accompagné d'une assistance technique aux banques commerciales et autres intermédiaires financiers opérant en Afrique qui octroient ces prêts.

La contribution de la France, engagée à hauteur de 21,45 M€ en 2021 via le programme 110, concourt au volet « garantie » de l'initiative et servira à absorber les éventuelles pertes encourues sur les prêts. Le décaissement associé à cet engagement a été de 12,87 M€ en CP en 2021. L'écart entre les crédits prévus en LFI et la consommation réelle s'explique par les reports de crédits obtenus pour ce dispositif.

Cette contribution a été complétée d'une garantie de 45 M€ (déjà votée en loi de finances 2020).

Contribution volontaire au CAD OCDE – TOSSD : 1 M€ en AE et 0,45 M€ en CP

<i>Contribution TOSSD</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	2 000 000	1 000 000
Réalisation	1 014 784	446 146

Le TOSSD ("*Total Official Support for Sustainable Development*" ou "Soutien Public Total au Développement Durable") est un nouvel indicateur qui vise à recenser les dépenses publiques bénéficiant aux pays en développement et contribuant au développement durable. La première collecte annuelle de données a eu lieu en 2020 sur les flux 2019. Le TOSSD correspond au souhait de moderniser la mesure de l'aide en prenant en compte un périmètre de ressources plus large (flux privés mobilisés, flux non concessionnels, dépenses en faveur de biens et défis publics mondiaux etc.), en permettant à tous les pays donateurs de déclarer, et en vérifiant la comptabilité des ressources de l'Agenda 2030. Les instructions ont été élaborées par un groupe de travail international. L'indicateur a été porté par les pays du G7 dans le cadre de la présidence française du G7, qui en ont reconnu l'utilité (notamment pour l'augmentation de la transparence sur les flux bénéficiant aux pays en développement).

Le secrétariat du groupe de travail actuel, de même que la collecte et la diffusion des données à compter de 2020, sont assurés dans un premier temps par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ce financement est nécessaire pour assurer le bon suivi de l'indicateur et la production de données par le CAD. Les travaux sur le TOSSD figurent dans le document « programme de travail et budget pour 2021-2022 » du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

En 2021, il a été réalisé un engagement de 1 M€ en AE pour la période 2021-2022 avec un premier décaissement de 0,45 M€ en CP. L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par un besoin de financement moindre. Les CP libérés ont permis d'opérer des réallocations au sein du programme.

Contribution volontaire à l'Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique : 0,1 M€ en AE et en CP

<i>Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	0
Réalisation	100 000	100 000

Le lancement de l'Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique a été annoncé lors du Sommet sur le financement des économies africaines du 18 mai 2021 pour soutenir le secteur privé africain et tout particulièrement les TPME africaines, principal moteur de croissance et d'emplois du continent. Elle vise à contribuer à la mobilisation de tous les partenaires, publics et privés, prêts à appuyer le développement du secteur privé africain. Son secrétariat est assuré par la Société financière internationale (SFI, filiale de la Banque mondiale pour le secteur privé).

Le ministère de l'économie, des finances et de la relance s'est engagé à contribuer à hauteur de 100 000 € en 2021 pour couvrir les frais liés à la préparation des événements de lancement de l'Alliance prévus en février 2022 en marge du sommet de l'Union africaine et du sommet Union européenne – Union africaine.

- SANTÉ

<i>International Finance Facility for Immunisation (IFFIm)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	0
Réalisation	-57 003 550	0

La facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm) est une initiative lancée conjointement par le Royaume-Uni et la France en 2006. Elle doit permettre de lever plus de 6 Md\$ d'ici 2026, *via* des émissions obligataires, pour financer des programmes de vaccination et de renforcement des capacités des systèmes sanitaires dans les pays éligibles au soutien de la *Global Alliance for Vaccination and Immunisation* (GAVI). Les opérations de vaccination permises par cet instrument de financement sont conduites par GAVI et les fonctions de gestion de l'IFFIm sont confiées à la Banque mondiale.

L'engagement de la France à ce mécanisme innovant de financement de l'aide publique au développement (à hauteur de 30 % du montant total des émissions de l'IFFIm au cours des 20 prochaines années) a été pris en marge de la Conférence de Paris sur les financements innovants du développement en 2006. La France est ainsi le deuxième plus important contributeur à cette initiative après le Royaume-Uni, les autres contributeurs étant l'Italie, l'Espagne, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas, l'Afrique du Sud, l'Australie et le Brésil.

Ce mécanisme est financé, en France, à travers deux tranches d'engagements représentant un montant total de 1,239 Md€ jusqu'en 2026. La première est financée via le Fonds de solidarité de développement (FSD), abondé par la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et une partie de la taxe sur les transactions financières (TTF). La seconde a été financée par le programme 110 jusqu'au 31 décembre 2016. Un engagement supplémentaire de 150 M€ sur la période 2022 à 2026 a été annoncé par la Secrétaire d'État au développement et à la francophonie à la conférence de reconstitution de GAVI à Berlin, fin janvier 2015. Au total, les engagements de la France envers l'IFFIm s'élèvent donc à 1 390 M€ sur la période 2007-2026.

La participation de la France, au titre du programme 110, relève de la contractualisation par l'État d'un engagement envers l'IFFIm signé le 7 décembre 2007 et correspondant à 867,16 M€ en AE, engagées en 2007. Au 31 décembre 2016, il restait à couvrir par des CP un montant de 619,99 M€ sur la tranche contractualisée le 7 décembre 2007, courant jusqu'en 2026. Depuis 2017, ces engagements sont financés *via* le Fonds de solidarité pour le développement (FSD).

Un retrait des autorisations d'engagement (AE) a donc été réalisé pour 57 M€ pour la tranche de 2021 sur le programme 110, tranche payée *via* le FSD.

3. BONIFICATIONS DES PRÊTS À DES INSTITUTIONS ET FONDS INTERNATIONAUX

FMI - Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) : 1,24 M€ en AE et en CP

<i>Bonifications Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) - FMI</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	3 100 000	3 100 000
Réalisation	1 235 630	1 235 630

Le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet de prêt concessionnel du Fonds monétaire international (FMI). Chacun des prêts octroyés, sous la forme d'une Facilité élargie de crédit (FEC), d'une Facilité de crédit de confirmation (FCC) ou d'une Facilité de crédit rapide (FCR), s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de pauvreté.

Le soutien de la France à ces facilités a pris jusqu'ici la forme de prêts concessionnels mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et la Banque de France. Le soutien de la France *via* l'AFD a fait l'objet de cinq accords internationaux successifs en 1988, 1995, 1999, 2001 et 2009, ce dernier portant sur l'octroi par l'AFD d'un prêt concessionnel de 670 millions de droits de tirage spéciaux (DTS). De plus, par un accord de 2010, la Banque de France a consenti un prêt concessionnel à hauteur de 1,3 Md DTS. Au total, avec 10,5 % des ressources totales en équivalent-don, la France est le troisième contributeur au financement du FRPC, derrière le Japon et le Royaume-Uni.

S'agissant d'une opération menée par l'AFD pour le compte de l'État, en application de l'article R. 513-29 du code monétaire et financier, l'État verse à l'AFD des bonifications, pour couvrir le coût de l'opération. Ce coût correspond à la différence entre le coût de la ressource levée par l'AFD sur les marchés financiers et celui de la ressource prêtée au FMI en droits de tirages spéciaux (DTS). L'estimation du montant de bonifications à verser à l'AFD dépend de l'évolution des taux d'intérêt et de change des différentes devises composant le DTS (euro, livre sterling, dollar, yen, et renminbi depuis le 1^{er} octobre 2016).

La consommation des crédits concernant les bonifications FRPC s'élève en 2021 à 1,24 M€ (contre 3,1 M€ prévus en LFI) en raison principalement de la volatilité des taux et des cours des devises du panier constituant le DTS. Cette marge a pu être redéployée au sein du programme 110. Pour rappel, le prêt au FMI est réalisé en DTS et l'évolution du coût des bonifications est dépendante (i) des conditions de financement de l'AFD, (ii) de l'évolution du panier de devises constituant le DTS et (iii) du taux de change des devises formant le DTS par rapport à l'euro.

Bonifications pour le Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Fund - CTF) : 4,7 M€ en CP

<i>Bonifications Clean Technologies Fund</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	4 731 243
Réalisation	0	4 731 243

Lors du sommet du G8 de juillet 2008, les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvé la création de fonds d'investissement pour le climat, dont le Fonds pour les technologies propres (*Clean Technologies Fund - CTF*), administrés par la Banque mondiale. À cette occasion, la France s'est engagée à contribuer à hauteur de l'équivalent en euros de 500 M\$, cette contribution prenant la forme, d'une part, d'un prêt très concessionnel réalisé pour le compte et au risque de l'État par l'Agence française de développement (AFD) et, d'autre part, d'un apport de projets par l'AFD (à hauteur de 200 M\$). Le prêt d'un montant de 203 M€ (équivalent de 300 M\$ à la date de l'engagement) et d'une durée de 20 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal, a été versé fin 2010. Le taux d'intérêt du prêt est fixé à 0,75 %. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt. Le coût budgétaire total, étalé sur toute la durée de vie du prêt, a été initialement évalué à 135 M€ (somme engagée en 2009), puis ramené à 76 M€ en raison de conditions de financement de l'AFD très favorables (les AE non utilisées ont été annulées en 2011).

En 2021, les CP correspondant à ces bonifications ont représenté 4,7 M€.

Bonifications du prêt de l'AFD au Fonds vert pour le climat : 4,2 M€ en CP

<i>Bonifications Fonds vert pour le climat</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	4 182 672
Réalisation	0	4 182 672

Pour la période 2015-2018, la France a décidé, en complément de sa contribution en don au Fonds vert pour le climat, d'accorder à ce dernier un prêt très concessionnel, porté par l'AFD, de 285 M€ sur 25 ans, dont 5 ans de grâce, à taux nul. Il est financé, à l'instar du prêt au CTF, par des bonifications portées par le programme 110, pour un coût réel s'élevant à 61,4 M€.

En 2021, les CP correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 4,2 M€.

Dans le cadre de la reconstitution du Fonds vert pour le climat pour la période 2019-2022, la contribution française, qui a doublé, comprend une partie don pour 1 238 M€ et un prêt très concessionnel de 310 M€, porté par l'AFD. L'État prend en charge le coût de la bonification du taux d'intérêt qui a été estimé à 120 M€ compte tenu des conditions de marché, dont 2 M€ pour la rémunération de l'AFD. Le coût réel des bonifications ne sera connu que lorsque l'AFD aura levé la totalité de la ressource en 2022.

Bonifications du prêt de l'AFD au Fonds international de développement agricole (FIDA) : 0,6 M€

<i>Bonifications FIDA</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	598 546
Réalisation	0	574 552

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

La France a annoncé en février 2018 lors du conseil des gouverneurs sa contribution à la 11^{ème} reconstitution du Fonds de développement agricole (FIDA-11) qui se compose d'un don de 46,6 M\$ (36 M€) et d'un prêt très concessionnel de 50 M€ à taux 0.

Le prêt a été réalisé par l'AFD pour le compte et au risque de l'État. Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 50 M€, décaissé en juillet 2019. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt, est de 14,32 M€.

En 2021, les CP correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 0,6 M€.

Bonifications du prêt de l'AFD accordé à l'AID : 14,2 M€ en CP

<i>Bonifications AID</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	14 186 349
Réalisation	0	14 186 348

La France s'était engagée dans le cadre de la 18^{ème} reconstitution de l'Association internationale de développement (AID) à hauteur de 1,3 Md€, notamment sous la forme d'un prêt concessionnel de l'AFD d'un montant de 800 M€.

Les bonifications d'intérêt versées par l'État à l'AFD au titre de la présente ligne ont pour objet de neutraliser le coût pour l'AFD de ce prêt de 800 M€, décaissé en 2018. Le coût budgétaire, étalé sur toute la durée de vie du prêt, est de 383,16 M€.

En 2021, les CP correspondant à ces bonifications ont été versés pour un montant de 14,2 M€.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**1 - Participation au groupe de la Banque mondiale**Association internationale de développement (AID) : 453,96 M€ en CP

<i>Association internationale de développement (AID)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	453 962 389
Réalisation	0	453 962 389

Guichet concessionnel de la Banque mondiale (dont la France est le cinquième actionnaire, *ex aequo* avec le Royaume-Uni), l'Association internationale de développement (AID) octroie des dons et des prêts à taux très faible aux pays en développement les plus pauvres. Pour l'AID-18, la France a maintenu son rang de cinquième contributeur. Elle a obtenu que, parmi les objectifs de l'AID, figure l'affectation à l'Afrique subsaharienne de la majorité des ressources, ainsi qu'un accent fort sur les États fragiles.

Fin 2019, la 19^{ème} reconstitution (AID-19) a mobilisé un montant record de 82 Md\$ pour financer l'activité de l'AID sur la période 2020-2023, soit une hausse significative par rapport aux reconstitutions précédentes (75 Md\$ en 2016 et 52 Md\$ en 2013 lorsque l'AID ne pouvait pas emprunter sur les marchés). La contribution à l'AID est en montant la première contribution multilatérale portée par le programme 110.

Pour l'AID-19, la France a annoncé lors de la conférence de reconstitution une contribution de 1 631 M\$ entièrement en dons, se maintenant au 5^{ème} rang des contributeurs — derrière le Royaume-Uni (1^{er} donateur avec 3 894 M\$), le Japon, les États-Unis et l'Allemagne. Les priorités françaises ont bien été prises en compte dans le cadre de ces

négociations où, notamment, l'action en faveur du Sahel augmenterait de 30 % par rapport à celle de l'AID-18 et où croîtrait significativement la part des financements contribuant à la lutte contre le changement climatique (cible d'un minimum de 30 % des financements).

En tenant compte de la couverture de change et du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération), cette contribution a été engagée pour un montant de 1 335,4 M€ en 2020. En 2021 a eu lieu le premier décaissement pour un montant de 453,96 M€.

Par ailleurs se sont tenues en 2021 les négociations de la 20^{ème} reconstitution des ressources de l'AID. Le 20^{ème} cycle a été avancé d'une année, afin de permettre à l'AID de concentrer les moyens du 19^{ème} cycle sur deux années au lieu de trois, et soutenir les pays en développement touchés par la crise de la Covid-19. Les négociations se sont conclues le 15 décembre 2021 par un montant record de ressources mobilisées de 93 Md\$. La France a annoncé une contribution de 1 457 M€, qui sera décaissée sur trois ans, entre 2023 et 2025.

2 - Participations aux fonds concessionnels des banques régionales

Fonds africain de développement (FAD) : 145,99 M€ en CP

<i>Fonds africain de développement (FAD)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	145 991 783
Réalisation	0	145 991 783

Le Fonds africain de développement (FAD) constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAfD) et est reconstitué selon un cycle triennal. Comme l'AID à la Banque mondiale, il fournit des ressources aux pays africains à faibles revenus pour financer des projets initiés par ces derniers et assurer une assistance technique en matière d'études et de renforcement des capacités.

Les négociations pour la quinzième reconstitution du Fonds (FAD-15), se sont conclues fin 2019 pour financer son activité sur 2020-2022.

La reconstitution a atteint le scénario d'augmentation des ressources de 10 % en DTS (droits de tirage spéciaux), les contributions des donateurs s'élevant à 5,1 Md\$, pour un montant total de la reconstitution de 7,7 Md\$ (+ 32 %, en incluant les ressources propres générées par les remboursements de prêts anciens). Après deux cycles de reconstitution en baisse, c'est un message positif pour le groupe de la Banque africaine de développement, qui a également bénéficié d'une augmentation de capital en octobre 2019 et dispose donc de moyens considérablement renforcés pour le développement de l'Afrique.

La France a annoncé une contribution de 537 M\$ entièrement en dons. Les priorités françaises ont bien été prises en compte dans le cadre de ces négociations avec notamment le renforcement de l'action en faveur du Sahel (+ 65 % d'augmentation par rapport au cycle précédent) et un accroissement significatif de la part des financements contribuant à la lutte contre le changement climatique (cible à 40 % des financements).

En tenant compte de la couverture de change et du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération) cette contribution a été engagée pour un montant de 460,1 M€ en 2020. En 2021 a eu lieu le deuxième décaissement pour un montant de 145,99 M€.

Fonds asiatique de développement (FAsD) : 10,09 M€ en CP

<i>Fonds asiatique de développement (FAsD)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	0	11 500 000
Réalisation	0	10 086 917

Le Fonds asiatique de développement (FAsD) constitue le guichet en dons de la Banque asiatique de développement (BASD), institution financière multilatérale pour le développement dont l'objectif est de soutenir le développement économique et social des pays d'Asie et du Pacifique. Le capital de la BASD est détenu par 66 États membres, dont 47 de la zone Asie-Pacifique et 19 pays extérieurs.

Les négociations concernant la douzième reconstitution du Fonds asiatique de développement se sont conclues fin 2020. Le FAsD constitue un vecteur adapté pour financer une partie de l'aide multilatérale aux pays les plus pauvres en Asie, en premier lieu l'Afghanistan et les pays situés dans les îles du Pacifique. Au vu du rapide développement économique de la région et de la réduction du nombre de pays très pauvres éligibles à des dons, il apparaît toutefois légitime de voir la taille du Fonds décroître progressivement et les contributions des donateurs diminuer. De plus, dans le cadre de la fusion entre les activités de prêt du FAsD et les ressources de capital ordinaire de la Banque asiatique de développement (BASD) approuvée en 2016, il était convenu que la part des contributions des donateurs dans le FAsD décroisse progressivement, tandis que celle des transferts de résultat net de la BASD augmente. Ces éléments justifient la baisse des contributions des donateurs retenue dans le scénario central et la diminution du montant du FAsD-13 en termes réels comparé à la reconstitution précédente (- 7 %).

Le FAsD-13 prévoit la fusion des différentes fenêtres de dons thématiques en un seul fonds avec un champ d'action élargi incluant les sujets de lutte contre le changement climatique et les questions de genre.

En tenant compte de la couverture de change, du calendrier de paiement accéléré en trois ans (qui génère un crédit d'accélération) et la clôture du fonds fiduciaire d'assistance technique et l'utilisation du solde restant, la contribution française a été ramenée à un montant de 50,5 M\$ soit 40,8 M€. En 2021 a eu lieu le premier décaissement pour un montant de 10,09 M€.

3 – Contributions aux fonds sectoriels

Fonds international de développement agricole (FIDA) : 85,6 M€ en AE et 11,67 M€ en CP

<i>Fonds international de développement agricole (FIDA)</i>		
<i>en €</i>	AE	CP
Prévision	80 000 000	11 665 165
Réalisation	85 599 659	11 665 165

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) est une institution financière internationale fondée en 1977. Il est rattaché au système des Nations unies et a pour objectif de lutter contre la pauvreté et la faim en milieu rural. La France soutient le mandat unique du FIDA, qui lui permet d'intervenir dans les zones rurales reculées des pays les plus pauvres, notamment ceux d'Afrique subsaharienne qui ont reçu 60 % des nouveaux financements approuvés en 2019. Les priorités du FIDA sont donc pleinement alignées sur les objectifs de l'aide publique au développement de la France.

En 2020, le FIDA a soutenu 45 projets et programmes (dont 4 nouveaux) dans 24 pays en Afrique de l'Ouest et centrale pour un montant de 1,9 Md\$, et 42 projets et programmes (dont 4 nouveaux) dans 15 pays en Afrique orientale et australe pour un montant de 1,6 Md\$. L'Afrique subsaharienne représente 3,5 Md\$, soit plus de 46 % du portefeuille actif du FIDA. Le FIDA a de plus approuvé 53 projets en réponse directe à l'urgence liée à la crise causée par la pandémie de Covid-19, pour un montant de 37 M\$. Les bénéficiaires de ces projets se situent à 70 % en Afrique et à 50 % dans des pays à faible revenu ou pays présentant des situations de fragilité.

Dans le cadre de la onzième reconstitution (FIDA-11) pour 2019-2021, la France a apporté une contribution stable en dollars de 46,6 M\$ (35,9 M€) et un prêt à des conditions très concessionnelles de 50 M€ réalisé par l'AFD pour le compte de l'État et dont le programme 110 fournit les crédits de bonifications (l'élément-don est d'environ 21 M€). Avec ces contributions, la France est revenue parmi les six premiers contributeurs du FIDA, en cohérence avec la forte adéquation du FIDA avec les priorités françaises. Les CP 2021 de 11,66 M€ correspondent au paiement de la dernière tranche de la contribution en don à FIDA 11.

Conformément aux promesses faites par le Président de la République lors du *One Planet Summit* de janvier 2021, la France a annoncé, lors dernière réunion de la 12^{ème} reconstitution des ressources du FIDA en février 2021, une augmentation de 50 % de sa contribution. Un engagement de 85,6 M€ a ainsi été réalisé en 2021.

ACTION

02 – Aide économique et financière bilatérale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Aide économique et financière bilatérale		1 162 670 000 1 027 605 822	1 162 670 000 1 027 605 822		399 214 866 348 688 835	399 214 866 348 688 835

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 350 000	5 741 623	14 350 000	6 178 939
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 350 000	5 741 623	14 350 000	6 178 939
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 148 320 000	1 021 864 200	384 864 866	342 509 895
Transferts aux entreprises	7 820 000	7 821 000	6 665 000	6 665 750
Transferts aux collectivités territoriales			4 338 430	4 514 841
Transferts aux autres collectivités	1 140 500 000	1 014 043 200	373 861 436	331 329 304
Total	1 162 670 000	1 027 605 822	399 214 866	348 688 835

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 – Coopération technique et ingénierie

Certaines actions bilatérales financées par le programme 110 sont mises en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) pour le compte de l'État et par Natixis.

Rémunération de l'Agence française de développement (AFD) : 2,8 M€ en AE et 3,1 M€ en CP

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

Rémunération de l'AFD		
en €	AE	CP
Prévision	7 000 000	7 000 000
Réalisation	2 848 895	3 129 972

Conformément à l'article R. 513-29 du code monétaire et financier, les opérations réalisées par l'AFD pour le compte de l'État et aux risques de celui-ci sont financées sur le budget de l'État. Cette dotation couvre la rémunération de ces opérations, dont les modalités sont fixées par la convention-cadre État/AFD du 20 juillet 2021 et par des conventions spécifiques :

- les aides budgétaires globales (ABG) sont rémunérées à hauteur de 1 % de la demi-somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- la rémunération pour le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) est fixée à 7 % de la demi - somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- les opérations de conversion de dette sont rémunérées 2 % de la demi-somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) est rémunéré à hauteur de 10 % de la demi - somme des engagements bruts annuels et des décaissements annuels ;
- d'autres opérations font l'objet de rémunération *ad hoc* (0,06 % de l'encours des prêts pour le financement des facilités du FMI ; de 0,05 % à 0,12 % du capital non échu pour les prêts d'ajustement structurel ; 0,01 % du capital restant dû concernant le prêt à l'AID ; 0,05 % appliqué au capital restant dû moyen du prêt consenti à la BIRD pour le Fonds pour les technologies propres et 0,01 % du capital restant dû concernant le prêt accordé au Fonds vert pour le climat) ; la mise en œuvre de fonds de contre-valeur en lien avec des annulations de dette en Tunisie et à Cuba (2,5 % de la demie-somme des engagements et décaissements annuels).

La sous-exécution 2021 en crédits de paiement résulte principalement de moindres décaissements du Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) porté depuis 2019 par le programme 110 et antérieurement par la part de la taxe sur les transactions financières affectées directement à l'AFD. La rémunération de l'AFD pour le FEXTE étant pour moitié liée aux décaissements, les délais de mis en œuvre se sont traduits par un report de la rémunération sur les prochaines années.

Rémunération de la gestion des outils d'aide-projet dont la rémunération de Natixis : 2,5 M€ en AE et en CP

Rémunération Gestion outils d'aide-projet (Natixis et autres)		
en €	AE	CP
Prévision	3 150 000	3 150 000
Réalisation	2 509 800	2 528 000

La direction des activités institutionnelles de Natixis (Natixis-DAI) reçoit une rémunération au titre de l'activité de gestion des prêts du Trésor concessionnels ou non concessionnels (prêts directs) et des dons aux États étrangers (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé), mission qu'elle s'est vue confier, au nom et pour le compte de l'État. Les montants inscrits en exécution correspondent quasi-exclusivement au versement du montant fixe annuel (2,5 M€ en AE=CP) servi à Natixis-DAI conformément à la convention-cadre signée le 24 décembre 2019 et applicable jusqu'au 31 décembre 2022. Compte tenu du contexte politique international, la partie qui était réservée à la gestion spécifique des outils d'aide-projet en Iran n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2021.

Évaluations préalables et missions d'appui aux projets : 0,2 M€ en AE et en CP

Evaluations et missions d'appui aux projets		
en €	AE	CP
Prévision	600 000	600 000
Réalisation	193 013	174 234

Les crédits concernés par cette ligne servent principalement à rémunérer les missions d'expertise, réalisées par des experts indépendants, dans le cadre de l'évaluation préalable des projets pour lesquels un financement par Prêt du Trésor, voire exceptionnellement par le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), est sollicité. Ils peuvent également être utilisés pour rémunérer un prestataire (conseil technique, financier ou autre) en appui au bon déroulement du projet.

En 2021, les prêts du Trésor ont progressé de 168 % par rapport à 2020 pour atteindre 853 M€ d'engagements (hors apurement) contre 318 M€ en 2020. Cette augmentation n'a toutefois pas engendré de hausse significative du nombre des d'expertises avant lancement des projets en raison de la crise sanitaire qui a fortement limité les déplacements. Le coût individuel des évaluations préliminaires traduit le souci de réaliser au plus juste prix des opérations indispensables à une prise de décision éclairée.

2 – Recherche et innovation bilatérale - Évaluations

Évaluation des opérations relevant de l'aide au développement : 0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP

Evaluation des opérations relevant de l'APD (UEAD)		
en €	AE	CP
Prévision	3 600 000	3 600 000
Réalisation	189 915	346 734

Cette dotation finance les évaluations rétrospectives des actions bilatérales et multilatérales d'aide au développement lancées par la direction générale du Trésor. Ces évaluations, soumises aux procédures d'appel d'offres, sont réalisées par des consultants externes et pilotées par l'unité d'évaluation des activités de développement (UEAD) de la direction générale du Trésor. Par ailleurs, un groupe de référence comprenant des représentants de l'administration et des personnalités qualifiées est constitué pour orienter et enrichir les travaux d'évaluation. Les évaluations peuvent nécessiter des travaux de traduction et d'interprétariat, en particulier lorsque des partenaires locaux y sont associés. Les évaluations font l'objet d'une publication en français et en anglais et, pour les plus importantes d'entre elles, d'une présentation officielle (rapport au Parlement, réunions de restitution, séminaires...). S'agissant du volet bilatéral, l'UEAD évalue des projets financés par les prêts du Trésor concessionnels. Elle procède également à l'évaluation des politiques multilatérales (dotations aux fonds fiduciaires ouverts auprès des banques de développement, dotations aux organisations multilatérales).

En 2021, les autorisations d'engagement ont été exécutées à hauteur de 0,2 M€ en AE et concernent des évaluations de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) et de l'Association internationale de développement (AID)

Le montant des crédits de paiement exécutés en 2021 s'élève à 0,35 M€. Cette consommation résulte des évaluations des retombées économiques des prêts concessionnels du Trésor, des contributions de la France à l'aide au commerce, au fonds multilatéral pour le protocole de Montréal, à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) et à l'AID.

Une évaluation dure plusieurs mois et se déroule souvent sur deux exercices budgétaires. Cette durée est variable en fonction du thème de l'évaluation et de la complexité du sujet, en particulier dans le cas d'évaluations conjointes. De plus, les écarts entre la prévision et l'exécution, tant en consommation d'AE que de CP, résultent également du fait que

l'exécution du contrat des prestataires s'effectue en plusieurs tranches, en fonction de l'avancement de leurs travaux. Certains paiements sont ainsi décalés par rapport à l'exercice au cours duquel les AE ont été engagées.

Par ailleurs, dans le contexte de la hausse des moyens consacrés à l'aide publique au développement depuis 2019, la mise en place d'une politique ambitieuse d'évaluation contribue à mieux rendre compte des résultats et de l'impact de notre action. Ainsi, la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales prévoit la création d'une Commission indépendante d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Une dotation de 3 M€ en AE et en CP était initialement prévus en 2021. La mise en place effective de la commission n'ayant pas encore eu lieu, ces crédits n'ont pas été consommés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

1 - Interventions d'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement

Bonifications des prêts en Outre-mer : 4,5 M€ en CP

Bonifications des prêts en Outremer		
en €	AE	CP
Prévision	0	4 338 430
Réalisation	0	4 514 841

L'intervention de l'AFD en outre-mer se fait essentiellement par le biais de prêts à taux d'intérêt bonifié par l'État, en faveur des collectivités publiques et des petites et moyennes entreprises (PME). Les prêts aux collectivités financent notamment des infrastructures, des projets environnementaux et des équipements scolaires. Pour les collectivités du Pacifique, s'ajoutent des investissements dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. S'agissant des prêts bonifiés destinés aux PME, le cœur de cible des interventions de l'AFD reste les très petites entreprises, notamment dans les collectivités du Pacifique afin de soutenir leur développement.

Depuis l'exercice 2010, les AE ont été intégralement transférées au programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » du ministère chargé de l'outre-mer, de même que les CP, à l'exception de ceux qui sont appelés sur des AE engagées les années antérieures à 2010. La consommation 2021 de 4,5 M€ de CP correspond pour la totalité à des engagements antérieurs à 2010. Les bonifications au titre d'un prêt donné sont versées à l'AFD tout au long de la période d'amortissement de ce prêt. La légère différence entre le montant prévu en LFI et le montant réellement exécuté s'explique par des ajustements de calendrier de remboursement des dispositifs considérés.

Bonifications de prêts dans les États étrangers : 853 M€ en AE et 206,2 M€ en CP

Bonifications États étrangers		
en €	AE	CP
Prévision	970 000 000	220 000 000
Réalisation	853 000 000	206 180 249

Les bonifications de taux d'intérêt versées par l'État français à l'Agence française de développement permettent d'abaisser les taux proposés par l'AFD aux bénéficiaires de ses prêts dans les États étrangers. Le niveau de bonification dépend du niveau de développement du pays considéré, de son endettement et, le cas échéant, du type de projet financé. La bonification est versée par l'État français tout au long de la durée de remboursement par l'État considéré et est calculée sur la base de la charge d'intérêts. Ainsi la demande d'AE d'une année donnée se traduit par un besoin de CP étalé sur les 15 à 20 années suivantes (durée moyenne des prêts), selon une courbe en cloche culminant sept années environ après le décaissement du prêt. Le besoin de CP d'une année donnée résulte donc essentiellement des engagements pris les années antérieures et n'est lié que marginalement aux engagements de l'année en cours.

Ces crédits contribuent au financement des activités de prêt de l'AFD. S'agissant de la répartition géographique de cet effort budgétaire, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 et le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD pour la période 2020-2022 réaffirment l'objectif de concentration géographique des ressources budgétaires consacrées à la politique française d'aide publique au développement, à travers la définition d'un système dit de « partenariats différenciés ». Il consiste à ajuster les modalités d'intervention de l'AFD (et, s'agissant des prêts, leurs conditions financières et donc le niveau de bonification consommé) en fonction des caractéristiques et des besoins des pays bénéficiaires.

S'agissant de l'activité de prêt, cet objectif conduit à réserver les outils de prêt les plus concessionnels (consommant le plus de bonifications) à un groupe de pays pauvres prioritaires, principalement situés en Afrique subsaharienne francophone conformément à nos partenariats différenciés. L'AFD est autorisée à intervenir dans des pays émergents (Chine, Inde, Indonésie, Philippines, Brésil, Mexique, Colombie, etc.) uniquement sous forme de prêts faiblement voire, pour les grands pays émergents, non bonifiés.

L'exécution totale 2021 s'élève à 853 M€ en AE et 206,2 M€ en CP. La sous-consommation en AE s'explique principalement par une hypothèse de hausse des taux retenue lors de la construction de la loi de finances initiale, qui ne s'est pas réalisée, ainsi que par une hypothèse de volume d'activité plus élevée lors de la loi de finances initiale, alors que le plan d'activité 2021 a été revu à la baisse du fait de la crise de la Covid-19.

Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) : 22,1 M€ en CP

Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)		
en €	AE	CP
Prévision	0	25 061 436
Réalisation	0	22 061 436

Le FFEM, créé en 1994, est un instrument majeur de la coopération bilatérale française en matière d'environnement global. Il contribue, sous forme de subventions, au financement de projets innovants, ayant une finalité de développement économique et social ainsi qu'un impact significatif et durable sur l'une ou l'autre des grandes composantes de l'environnement mondial (notamment la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ainsi que la lutte contre la dégradation des eaux terrestres et marines).

Comme le Fonds pour l'environnement mondial qui lui a servi de modèle, le FFEM a pour mandat de cofinancer des projets innovants contribuant à deux grands objectifs : la préservation de l'environnement mondial et le développement local. Depuis 25 ans, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

Le FFEM est régi par une stratégie qui constitue l'instrument de pilotage de ses actions et facilite la mise en œuvre des missions qui lui sont assignées. Établi pour quatre ans, il décline les orientations arrêtées par le comité de pilotage en termes de domaines prioritaires, de zones géographiques, de partenaires préférentiels, d'organisation, de méthodes ou de technologies à favoriser.

La stratégie 2019-2022 du FFEM, adoptée par son comité de pilotage fin 2018, identifie cinq thématiques prioritaires :

- la protection et la valorisation, de la biodiversité ;
- les forêts et terres agricoles durables ;
- la résilience des écosystèmes aquatiques ;
- la transition énergétique et les villes résilientes ;
- le cycle de vie des produits, les pollutions et les déchets.

Le FFEM a été reconstitué dans la loi de finances 2019 pour la période 2019-2022 à hauteur de 120 M€ d'AE. Le montant des CP consommés en 2021 est de 22,1 M€.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

Aides budgétaires globales bilatérales : 60,0 M€ en AE et en CP

ABG		
en €	AE	CP
Prévision	60 000 000	60 000 000
Réalisation	60 000 000	60 000 000

Les aides budgétaires globales (ABG) visent à apporter un soutien budgétaire de stabilisation macroéconomique ou un appui aux stratégies nationales ou régionales de développement. Elles bénéficient essentiellement à des pays et institutions d'Afrique subsaharienne. On distingue deux types d'ABG : les aides budgétaires globales bilatérales, dont l'objectif est prioritairement d'apporter un soutien budgétaire à des États confrontés à des chocs macroéconomiques (qu'il s'agisse par exemple de chocs climatiques, sécuritaires ou sur les termes de l'échange), et les aides budgétaires globales aux institutions régionales de développement (à l'instar des Commissions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale), dont l'objectif est d'accompagner des stratégies de développement et de soutenir l'intégration régionale. Les aides budgétaires globales ont été prioritairement mobilisées ces dernières années pour des États du Sahel.

En 2021, les crédits dédiés aux ABG ont été consommés à hauteur de 60 M€ en AE et en CP. Elles ont principalement concerné les pays du Sahel tels que le Tchad, le Niger, le Soudan et le Burkina Faso.

2 – Recherche et Innovation au niveau bilatéral : 37,5 M€ en AE et 5,2 M€ en CP

Recherche et Innovation du Développement		
en €	AE	CP
Prévision	37 500 000	5 800 000
Réalisation	37 500 000	5 185 000

Initiatives en faveur de l'économie du développement : 27,5 M€ en AE et 2,2 M€ en CP

L'installation des prix « Nobel » d'économie 2019 Esther Duflo et Abhijit Banerjee en France, ainsi que l'implantation du *Global Development Network* à Clermont-Ferrand, participent au rayonnement de la recherche en économie en France et au renforcement de l'approche française sur les questions de développement.

Clermont-Ferrand a accumulé depuis plusieurs décennies une expertise reconnue internationalement sur les questions d'économie du développement, grâce à la présence du CERDI (Centre d'études et de recherche sur le développement international), unité mixte de recherche rattachée au CNRS et à l'Université Clermont-Auvergne (UCA), qui délivre le master Maîtrise d'ouvrage pour le développement (MODEV), ainsi qu'à la FERDI (Fondation pour les études et recherches sur le développement international). L'État a décidé d'appuyer un nouvel essor du pôle de développement international de Clermont-Ferrand via trois canaux : (i) l'implantation du *Global Development Network* (GDN) à Clermont-Ferrand ; (ii) la montée en puissance du Master MODEV et (iii) le renforcement du soutien à la FERDI.

(i) Le GDN, qui a le statut d'organisation internationale et dont le siège est à New Delhi, développe et met en œuvre des projets internationaux, financés principalement par des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, BEI, BID) ou bilatéraux (AFD, JICA) et des fondations philanthropiques (Fondation Gates). La gouvernance du GDN a décidé de s'implanter à Clermont-Ferrand compte tenu du pôle de développement international qui y est déjà présent (FERDI, CERDI). Cette implantation répond aux objectifs de rayonnement de la politique française de coopération et à sa volonté de faire émerger des points d'ancrage sur l'ensemble du territoire. Cette option, soutenue par le MESRI et le MEFR, bénéficie d'un soutien des collectivités locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'entreprises (dont Michelin) qui voient dans cette installation une opportunité de rayonnement de leur territoire.

(ii) Une nouvelle ambition sera donnée au Master MODEV en capitalisant sur l'expérience accumulée pour développer des masters similaires dans trois géographies africaines, de manière à toucher plus d'étudiants et à participer au renforcement des capacités des institutions d'enseignement supérieur du Sud.

(iii) La FERDI bénéficiera d'un soutien renforcé pour maintenir sa capacité à investir sur les sujets nouveaux en assurant un volet de financement suffisant en *core-funding* au-delà de 2022. Ce financement sera accompagné d'une demande que la FERDI développe son expertise sur des sujets prioritaires pour la France tels que le climat et l'éducation des jeunes filles.

Pour que le projet puisse se matérialiser et que les engagements financiers des collectivités locales soient confirmés, l'État, par l'intermédiaire de l'AFD, s'est engagé en 2021 à hauteur de 22,5 M€ avec un premier décaissement effectif de 1,8 M€.

Une chaire de recherche dédiée aux travaux d'Esther Duflo et Abhijit Banerjee a été créée en 2021 au sein de la Fondation PSL (du nom du groupe universitaire), fondation de droit privé, qui a en charge sa gestion administrative et financière. Les travaux des deux chercheurs menés dans ce cadre seront de plusieurs ordres : poursuite des travaux menés par le J-PAL (*Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab*, laboratoire de recherche pour la lutte contre la pauvreté), en s'appuyant notamment sur des techniques innovantes d'évaluation de politiques publiques ; publications ; conférences et séminaires d'économie du développement ; réflexions sur l'évaluation des modèles politiques et économiques dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

Le soutien à ces travaux (5 M€ en AE et 0,38 M€ de CP en 2021) a vocation à développer le rayonnement de la recherche française en matière d'économie du développement. Le versement initialement prévu de 1 M€ de CP en 2021 a été réparti entre 2021 (0,38 M€) et 2022 (0,62 M€).

Fonds d'innovation pour le développement : 10 M€ en AE et 3 M€ en CP

À la suite de la proposition 36 du rapport du député Hervé Berville de 2018, un fonds dédié à l'innovation et à l'expérimentation pour le développement a été créé. Il doit permettre de faire mieux travailler ensemble les acteurs de l'APD et de la recherche, en mettant l'accent sur l'expérimentation et l'évaluation scientifique d'impact. Il doit également illustrer le renouveau des méthodes et l'approche partenariale : ouverture à la société civile, dimension territoriale si possible, prise en compte accrue des pays récipiendaires et des diasporas. Ce fonds a été abondé de 10 M€ d'AE en 2021 avec un premier décaissement effectif de 3 M€ de CP.

3 - Coopération technique et ingénierie

Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) : 24,5 M€ en AE et 21,7 M€ en CP

Fonds d'étude et d'aide au secteur privé		
en €	AE	CP
Prévision	25 000 000	29 500 000
Réalisation	24 510 303	21 702 422

L'aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement. Le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement, des projets pilotes ou des démonstrateurs (dans le cadre des dossiers labellisés « FASEP–Innovation verte »), des prestations d'assistance technique, ainsi que des dispositifs de soutien au secteur privé. Ces actions font l'objet d'un examen régulier en comité interministériel. Il s'agit d'un outil à la fois de soutien des entreprises françaises à l'international et d'aide au développement.

Comme en 2020, l'année 2021 a enregistré une forte demande de FASEP qui devrait se poursuivre en 2022, justifiée par une demande croissante de la part des entreprises françaises de bénéficier de cet outil. L'enveloppe totale des AE de 52,8 M€ en 2021 (25 M€ sur le P110 et 27,8 M€ sur le P363) a été quasi-intégralement consommée. La consommation en AE une fois retraitée pour tenir compte des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) s'élève à 25,1 M€.

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) : 30 M€ en AE et 6 M€ en CP

Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE)		
en €	AE	CP
Prévision	30 000 000	11 500 000
Réalisation	30 000 000	6 000 196

Le Fonds d'expertise technique et d'échange d'expériences (FEXTE) a été créé en 2013 dans un contexte de recentrage et de recherche d'une plus grande efficacité de l'aide au développement française. Cet outil financier a pour finalité de répondre aux demandes et besoins d'expertise française des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire à croissance rapide, tout en créant les conditions favorables aux intérêts économiques français. Il permet ainsi de financer des programmes de coopération technique tels que de l'assistance technique résidente, de l'expertise court terme, des actions de formation, des partenariats stratégiques entre institutions publiques, etc., sur un champ sectoriel prioritaire, comme la croissance verte et solidaire ou la gouvernance économique et financière. Le FEXTE vise *in fine* à établir un environnement institutionnel, normatif et technique propice au choix d'une offre française, dans des secteurs où ses avantages comparatifs sont établis.

Le FEXTE intervient en complémentarité du Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP). Tandis que le FEXTE intervient très en amont dans le cycle du projet, sur le renforcement de capacités, permettant par exemple le transfert d'expertise ou encore la conception de schémas directeurs destinés à créer un écosystème favorable à l'offre française, le FASEP finance des études de faisabilité ou démonstrateurs pour des projets d'infrastructure ou de transports directement identifiés, contribuant fortement au développement de l'emploi en France et se positionnant ainsi au plus proche de la réalisation du projet. FEXTE et FASEP contribuent ainsi à créer un continuum de soutien aux entreprises françaises dans le cycle projet. Ces deux outils contribuent à l'influence française de façon complémentaire. La gouvernance partagée du FEXTE entre l'AFD et la DG Trésor permet en outre de recourir à l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques du projet.

La sous-consommation en CP en 2021 s'explique par un calendrier de décaissement très lent en début de projet.

Initiative Afrique-France

Initiative Afrique-France		
en €	AE	CP
Prévision	8 000 000	8 000 000
Réalisation	0	0

Du fait notamment du report du nouveau sommet Afrique France, les annonces consécutives à ce sommet et au Sommet sur le financement des économies africaines sont intervenues trop tardivement pour être concrétisées sur les crédits 2021. Les financements seront effectués à partir des crédits ouverts en loi de finances pour 2022.

Dotation « Expertise France » : 7,8 M€ en AE et 6,7 M€ en CP

Expertise France (Dotation)		
en €	AE	CP
Prévision	7 820 000	6 665 000
Réalisation	7 821 000	6 665 750

L'EPIC Expertise France a été créée le 1^{er} janvier 2015 par fusion de six opérateurs publics (ADETEF — qui bénéficiait déjà d'une subvention sur le P110 —, ADECRI, FEI, GIP Esther, GIP International et GIP SPSI6). En application de l'article 11 de loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, l'EPIC est transformé, le 1^{er} janvier 2022, en société par action simplifiée dénommée « Expertise France » dont le capital est entièrement détenu par l'Agence française de développement. Opérateur public de référence pour l'expertise technique internationale française, la société Expertise France participe à des missions d'intérêt public au service de la politique extérieure, de développement, d'influence et de diplomatie économique de la France. Expertise France a vocation à apporter aux pays partenaires une expertise pour la mise en place de politiques publiques dans de nombreux domaines (développement durable, gouvernance économique et financière et droits humains, emploi, santé etc.). Son rapprochement avec l'Agence française de développement permettra de construire une offre française d'aide au développement plus complète et cohérente.

À la suite de la signature du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) liant Expertise France à ses tutelles sur la période 2020-2022, la dotation d'Expertise France sur le programme 110 se décline de la manière suivante :

- la subvention relative à la commande publique de 3,85 M€ stable sur le triennal ;
- le nouveau fonds de compensation défini dans le COM 2020-2022, dans lequel le ministère s'est engagé à soutenir par une contribution financière annuelle les actions de coopération internationale et d'influence de la France, en particulier au travers de la mobilisation de l'expertise publique, dont le développement a été confié à Expertise France. En 2021, 3,97 M€ en AE et 2,81 M€ en CP ont été consommés.

Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – AFD et Expertise France – Action bilatérale : 10,8 M€ en AE et 5,7 M€ en CP

Initiatives en faveur de la mobilisation des ressources intérieures – AFD et Expertise France		
en €	AE	CP
Prévision	10 000 000	9 500 000
Réalisation	10 772 897	5 700 000

En réponse à l'appel des ministres du G7 et du G5 Sahel chargés de la coopération et du développement économique à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, la France renforce son action bilatérale comme multilatérale (celle-ci est déjà détaillée dans l'action n° 1 du programme) sur la gouvernance financière en Afrique subsaharienne. Les pays les moins avancés (PMA) africains, en particulier au Sahel, ont des besoins particulièrement importants en matière de mobilisations de leurs ressources intérieures. La France s'est engagée à appuyer l'initiative fiscale d'Addis-Abeba et à soutenir les efforts en faveur de la mobilisation des ressources intérieures et le renforcement des capacités des administrations des pays partenaires. Au niveau national, la stratégie interministérielle sur la mobilisation des ressources intérieures et le plan d'investissement stratégique pour le développement (PISD), qui lui est adossé, présentent les grandes orientations et les priorités sectorielles de la France sur cette problématique sur la période 2020-2023. Il a vocation à guider les projets de l'AFD et d'Expertise France et sert de cadre de supervision de la coopération française en matière de mobilisation des ressources intérieures, avec une approche fondée sur les résultats et la redevabilité des actions des opérateurs.

En 2021, Expertise France a consommé 6,1M€ en AE et 4,5 M€ en CP et l'AFD 4,7 M€ en AE et 1,2 M€ en CP au titre de leurs projets respectifs. La consommation de l'AFD n'inclue pas la rémunération (0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) qui a été imputée sur la ligne rémunération de l'AFD. La surconsommation en AE s'explique par un engagement anticipé d'un projet d'Expertise France en 2021 au lieu de 2022. La sous-consommation en CP s'explique par le décalage dans le temps des décaissements au bénéfice de l'AFD.

Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) : - 1,7 M€ en AE et 4,5 M€ en CP

Aide économique et financière au développement

Programme n° 110 | Justification au premier euro

Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) (OMC)		
en €	AE	CP
Prévision	0	4 500 000
Réalisation	-1 740 000	4 500 000

La France s'est engagée à soutenir le renforcement des capacités commerciales des pays en développement *via* le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) géré par l'Agence française de développement (AFD). Cet engagement résulte de ceux pris par l'Union européenne en décembre 2005 à la conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'augmenter substantiellement l'aide au commerce des pays en développement.

Le PRCC a été initié en 2002 entre, d'une part, la direction générale du Trésor et la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM), et d'autre part, l'AFD qui gère le dispositif pour le compte de l'État. Ce programme a été renouvelé en 2006, 2009, 2013 puis 2016. Les évaluations menées en 2009 et 2016 ont montré que le programme répond aux besoins des bénéficiaires et qu'il constitue un produit phare de l'aide au commerce française, connu des acteurs locaux et des autres bailleurs. En conséquence, le PRCC a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans à partir de 2020. La durée de vie de ces projets s'inscrit dans une temporalité longue, cohérente avec l'objectif de renforcement des capacités des maîtres d'ouvrage faibles, voire très faibles.

Le PRCC propose une grande flexibilité thématique (s'articulant principalement autour de la démarche qualité, du soutien aux structures collectives et de la facilitation des échanges) et une ouverture large en termes de partenariat. Le portefeuille d'activité démontre qu'un projet issu du PRCC est généralement multi-facettes : formation, organisation/support aux groupements professionnels et structures institutionnelles, certification et mises en place d'indications géographiques, qui sont le signe d'une démarche structurante et intégrée. La consommation est conforme à la prévision et s'élève à 4,5 M€ en CP.

En 2021, le PRCC a fait l'objet d'un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) de 1,7 M€ résultant de la prise en charge de deux dépenses par l'AFD via les recettes de la taxe sur les transactions financières expliquant la consommation négative en AE dans le tableau ci-dessus. La consommation en CP résulte de trois versements de 1,5 M€ réalisés au titre des PRCC 4, 5 et 6.

ACTION**03 – Traitement de la dette des pays pauvres**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Traitement de la dette des pays pauvres			0		97 285 207	97 285 207
			0		97 285 207	97 285 207

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			382 427	382 428
Transferts aux autres collectivités			382 427	382 428
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			96 902 780	96 902 780
Dépenses de participations financières			96 902 780	96 902 780
Total			97 285 207	97 285 207

DÉPENSES D'INTERVENTION

Compensation des annulations de la dette bilatérale (CP : 0,3 M€)

Indemnisation de l'Agence française de développement (AFD) au titre du traitement de la dette (notamment Dakar I, Dakar II, Conférence de Paris) : 0,3 M€ en CP

Indemnisation au titre des annulations de dettes (Dakar I et II, La Baule)		
en €	AE	CP
Prévision	0	382 427
Réalisation	0	382 427

Les accords de Dakar I et II (1989 et 1994), ainsi que ceux de la Conférence de Paris (1990), prévoient l'annulation d'échéances en principal et en intérêts dues par notamment trente-cinq pays d'Afrique subsaharienne au titre de prêts accordés par la France aux conditions de l'aide publique au développement. La convention passée entre l'État et l'AFD, organisme gestionnaire de ces prêts, sur l'application de ces annulations, précise que cette dernière sera indemnisée pour ces annulations au fur et à mesure de la tombée des échéances. Jusqu'en 2008, le montant demandé en AE correspondait strictement aux besoins identifiés en CP pour l'année en cours. La Cour des comptes avait recommandé que soit provisionnée en 2009 l'intégralité des indemnités dont le montant était d'ores et déjà connu. À ce titre, un montant de 637,3 M€ en AE avait été budgété en 2009.

Les CP consommés en 2021 couvrent les dernières échéances annulées au titre des accords de Dakar II et s'élèvent à 382 427 €.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Compensation des annulations de la dette multilatérale (CP : 96,9 M€)

Compensation des annulations de la dette multilatérale des Pays pauvres très endettés (PPTe) envers la Banque mondiale : 73,1 M€ en CP

Compensation annulation de dette envers l'AID		
en €	AE	CP
Prévision	0	73 090 000
Réalisation	0	73 090 000

À l'occasion du sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), il a été décidé d'annuler la dette des Pays pauvres très endettés (PPTe) envers l'Association internationale de développement (AID). À l'instar de ses partenaires, la France s'est engagée à participer à la compensation auprès de l'AID du coût de cette annulation, dans le cadre de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM). Afin que l'AID puisse disposer d'une visibilité de sa capacité d'engagement, les bailleurs s'engagent sur une période glissante de 10 ans sur les montants correspondant à cette compensation d'annulation de dette. En 2020, à l'occasion de la dix-neuvième reconstitution de l'AID, la France a complété son engagement afin de couvrir la période 2017-2031, soit un engagement complémentaire de 222,28 M€.

Le montant des CP consommés en 2021 s'établit à 73,1 M€ et correspond au quinzième versement de la France.

Compensation des annulations de la dette multilatérale des Pays pauvres très endettés (PPTe) envers le Fonds africain de développement : 23,8 M€ de CP

Compensation des annulations de la dette multilatérale des Pays pauvres très endettés		
en €	AE	CP
Prévision	0	23 812 780
Réalisation	0	23 812 780

La décision du sommet du G8 de Gleneagles (juillet 2005) d'annuler la dette des Pays pauvres très endettés (PPTe) envers le Fonds africain de développement (FAD) est mise en œuvre à travers l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM). La France s'est engagée, comme ses partenaires, à compenser auprès de la Banque africaine de développement (BAfD) le coût de cette annulation, de sorte que sa capacité d'intervention dans les pays pauvres soit maintenue.

Afin de disposer d'une visibilité à 10 ans de sa capacité d'engagement, le FAD a lui aussi demandé à ses bailleurs de s'engager sur une période glissante sur les montants correspondant à cette compensation d'annulation de dette. Les AE déjà engagées successivement en 2006, 2011, 2012, 2014, 2017 et 2020 couvrent la période courant jusqu'en 2032.

Le montant des CP consommés en 2021 s'établit à 23,8 M€ et correspond au seizième versement de la France.